



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2018



Rapport d'activités 2018





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2019

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Swiss made – Suivi de l’ordonnance révisée	8
WebIntelligence 2 – Lutte anticounterfeiting sur Internet	9
Formation des autorités – Avancée significative au Mexique	11
Accès aux marchés - Mercosur et Royaume-Uni sous la loupe	13
Protection des données - Nouvelle réglementation	15
Panorama de l’activité 2018	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	26
Normalisation	32
Prestations juridiques, économiques et commerciales	33
Relations avec les autorités et les milieux économiques	34
Les centres à l’étranger	37
L’horlogerie suisse en 2018	38
Statistiques horlogères	40
Structure de la FH en 2018	44
La FH en 2018	46
L’Assemblée générale	47
Le Conseil	48
Le Bureau et les Commissions	49
Les Divisions et les Services	50
Le réseau des partenaires	51





Le mot

du Président



Les exportations horlogères suisses ont réalisé un résultat en ligne avec les prévisions en 2018. Le montant total exporté s'est élevé à 21,1 milliards de francs, soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2017. Cette croissance est principalement due aux marchés asiatiques et aux Etats-Unis, alors que l'Europe est restée en retrait. Les signes de tassement, les indicateurs économiques

et les incertitudes à plusieurs niveaux invitent à un optimisme prudent pour 2019.

La FH a été impliquée tout au long du processus du Brexit, dossier qui a grandement retenu l'attention en 2018. Elle a participé aux discussions en vue de défendre les intérêts de l'économie suisse. Pour notre branche, le maintien du libre-échange avec le Royaume-Uni - quel que soit le scénario final - est nécessaire, sachant que ce marché est un des plus importants pour notre industrie. Sur le front de la politique économique extérieure, nous saluons l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et nous espérons que les négociations engagées avec le Mercosur déboucheront sur un résultat positif.

La lutte contre les contrefaçons de montres suisses reste une priorité et la FH déploie des efforts soutenus pour supprimer les offres de copies, en particulier sur la toile et les réseaux sociaux. Depuis 2012, la FH dispose d'un puissant outil d'investigation numérique appelé WebIntelligence. Ce logiciel permet de recueillir toutes les informations techniques liées à un site Internet ainsi que les données de contenu pertinentes dans le cadre d'une analyse criminelle poussée. Face aux

nombreuses évolutions technologiques, la FH a dû adapter son système et a mis en fonction une nouvelle version de son software, WebIntelligence 2, entièrement développé à l'interne. La FH dispose ainsi d'un outil performant et complet pour rester efficace dans la lutte.

Même si la contrefaçon s'est déplacée en grande partie sur Internet, dans les faits, il y a toujours une fausse montre qui circule et qu'il faut saisir, d'où l'importance de l'engagement des autorités douanières. A ce sujet, la FH a organisé la formation de près de 140 employés du Ministère public mexicain. Je relève que ces séminaires de formation font partie des tâches récurrentes de la FH pour justement sensibiliser les autorités et les soutenir dans leurs missions de détection ainsi que de destruction de faux.

En matière de sensibilisation, la FH a aussi mis l'accent sur la protection des données lors de son séminaire juridique. Enfin, elle a poursuivi les travaux de mise en œuvre du nouveau Swiss made notamment en publiant sur son site une version révisée de son guide Swissness.

Pour plus de détails et de renseignements sur l'activité de la FH, je vous invite chaleureusement à parcourir ce rapport annuel 2018. Il énumère toutes les actions et opérations qu'elle a menées pour le compte de ses membres en particulier et de l'industrie horlogère suisse en général.

J'en profite pour remercier nos membres de leur soutien et tout le personnel FH de son engagement.

Jean-Daniel Pasche



Les faits

marquants

La FH s'est montrée très active au niveau de ses principaux objectifs en 2018. Sur le plan du Swiss made, l'association faîtière a continué de répondre aux innombrables questions de ses membres, par l'intermédiaire d'une nouvelle édition de son guide, notamment. Elle a également tenu à jour la liste des matières non disponibles en Suisse. Du côté de la lutte contre les contrefaçons, la FH a renforcé ses outils digitaux en développant WebIntelligence 2, son logiciel sur-mesure de surveillance des sites proposant des fausses montres. La collaboration avec les autorités douanières et policières a également franchi un pas supplémentaire avec un important séminaire de formation au Mexique, ainsi que de nombreuses autres présentations à travers le monde ou en ligne. Dans le cadre de l'accès aux marchés, le Mercosur et le Royaume-Uni ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018. Parallèlement, la FH s'est penchée sur le nouveau règlement général sur la protection des données.



Swiss made

Suivi de l'ordonnance révisée

Depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2017, de la révision de l'Ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres, la FH a accompli un grand travail de mise en œuvre. Cependant, le nombre de requêtes provenant de membres FH est resté élevé en 2018. Le caractère des questions a toutefois évolué et se réfère très souvent à des détails et finesses d'interprétation pour lesquels le texte de l'Ordonnance ne donne pas de réponse immédiate et claire.

C'est justement pour répondre à ce genre de demandes délicates et difficiles que la FH a rédigé, en 2016 déjà, un guide à l'attention des utilisateurs du Swiss made horloger. Depuis lors, en suivant l'évolution des questions toujours plus pointues et profitant de l'expérience accumulée, la FH a progressivement complété son guide, dont une version retravaillée a été publiée en septembre 2018. La nouvelle mouture (version 5) reflète l'interprétation faite par la FH des dispositions de l'ordonnance ainsi que de l'ensemble de la législation Swissness applicable dans le domaine horloger. Entre autres, des précisions ont été apportées concernant l'exclusion des coûts des matières non disponibles ou indisponibles en quantité suffisante en Suisse - qui peut les exclure, comment et à quel moment - et différentes possibilités de prise en compte de la boîte dans le calcul des coûts de revient y sont exposées.

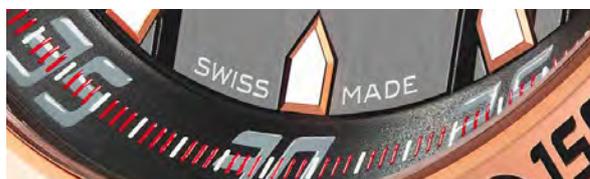
Cette nouvelle version du guide, disponible sur les sites Internet et Extranet de la FH, est également disponible en anglais et en allemand

S'agissant des matières non disponibles en Suisse, il incombe à la FH d'en gérer la liste. Rappelons que dans le calcul du coût de revient déterminant sous Swissness, les coûts de ces matières - qui pourraient théoriquement être produites en Suisse mais dont la fabrication n'est pas suffisamment ou pas du tout effectuée en terres helvétiques - ne sont pas pris en compte. Lorsque l'information sur l'indisponibilité d'une matière est rendue publique par une branche, le fabricant est en droit de présumer qu'il peut exclure du calcul du coût de revient le coût des matières figurant sur la liste, à hauteur du taux d'indisponibilité fixé bien entendu. Il va de soi que cette exception ne peut pas être invoquée si la matière première est disponible en Suisse et également à l'étranger mais à des conditions plus favorables. Même si une certaine accalmie relative au rythme de nouvelles notifications de matières est ressentie, la liste publique, accessible directement sur le site web de la FH, a passablement évolué en 2018. Sur les 27 matières actuellement recensées sur la liste, sept ont été ajoutées en 2018, dont le titane grade 2 et 5 jusqu'au stade de produit semi-fini de type plaques, barres et bandes avec une indisponibilité à

95% en Suisse. Une première modification du taux d'indisponibilité initialement retenu a également été effectuée en ce qui concerne la matière saphir synthétique monocristalline de type poires, boules, blocs et plaques. Cette matière est utilisée pour la fabrication de composants en saphir synthétique monocristallin qui sont eux, au contraire, considérés comme disponibles à 100% en Suisse. La baisse du taux d'indisponibilité de 15% à 10% pour la matière saphir synthétique monocristalline s'explique par l'augmentation des capacités de production suite à l'ouverture d'une nouvelle structure en Suisse.

La FH est bien entendu aussi active dans le cadre de la protection du label Swiss made en lien avec les produits horlogers. Chaque année, elle combat de nombreuses violations avérées au niveau mondial, notamment via des oppositions formées contre des enregistrements de marques contenant des indications géographiques suisses abusives, au travers de ses propres investigations et mises en garde adressées aux entreprises abusant d'indications suisses, ainsi qu'en dénonçant en dernier recours les abus aux autorités. Afin d'être plus efficace en Suisse, le Conseil FH a décidé en 2018 de créer un groupe d'experts techniques qui permettra à la FH de faire appel à des spécialistes pour l'épauler dans des investigations Swiss made complexes. Ce nouveau groupe, composé de spécialistes indépendants et neutres, complétera ainsi les moyens de contrôle à disposition de la FH. Il sera opérationnel suite à la nomination des experts par le Conseil FH, planifiée au mois de février 2019.

L'année 2019 marquera par ailleurs une autre étape importante dans l'application de l'Ordonnance Swiss made, dans la mesure où l'exigence de réaliser en Suisse le développement technique de la tête de montre et du mouvement entrera en vigueur. Parallèlement, des exemptions temporaires, comme par exemple celles relatives aux boîtes et aux verres de montres étrangers en stock auprès des fabricants avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée ou celle permettant la première mise sur le marché des produits fabriqués sous l'ancien droit, sont arrivées à leur terme. L'application pleine et entière du texte de l'ordonnance permettra à la FH d'être mieux armée encore en 2019 dans sa lutte quotidienne contre les utilisations illicites du label Swiss made.



WebIntelligence 2

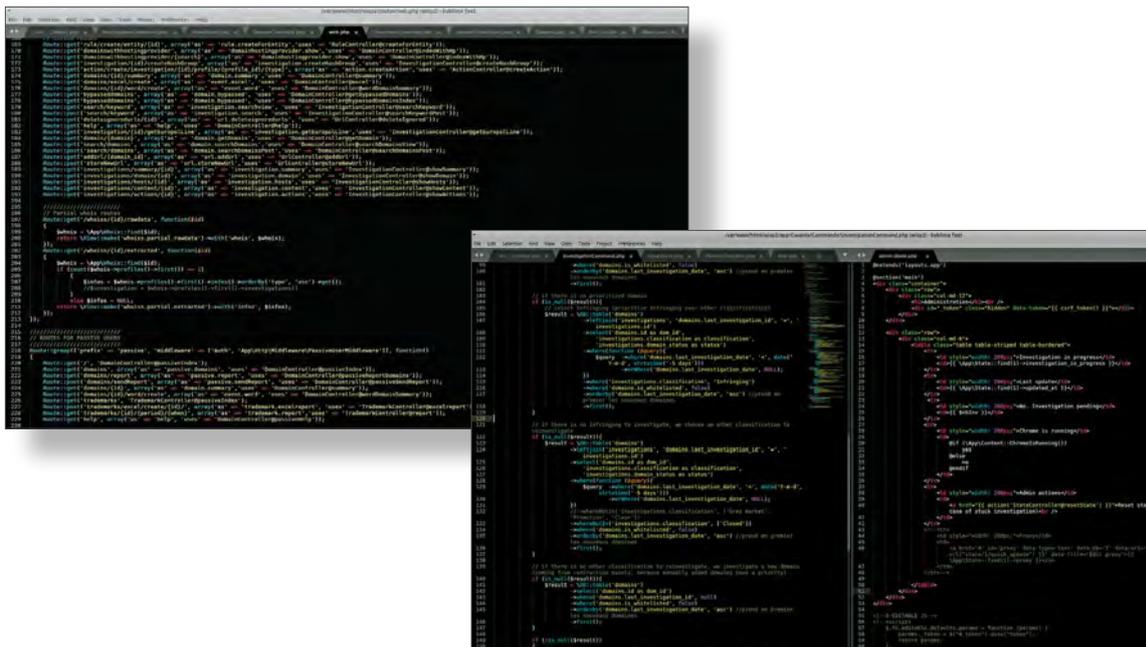
Lutte anticontrefaçon sur Internet

Après un peu plus d'un an de développement, c'est durant l'été 2018 que la FH a mis en service le nouveau logiciel de surveillance des sites de ventes de contrefaçons de la Cellule Internet, WebIntelligence 2. Ce projet de grande envergure a pour vocation de remplacer l'ancien système WebIntelligence 1, développé entre 2011 et 2012 en partenariat avec le département «Technique et informatique» de la Haute école spécialisée bernoise.

De nombreuses évolutions technologiques ont eu lieu ces dernières années dans le domaine de l'Internet. La libéralisation des extensions de noms de domaine entre 2012 et 2013 par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), mais aussi l'avènement des noms de domaines internationalisés (Internationalized Domain Name IDN) ou encore l'utilisation croissante de réseaux de diffusion de contenu (Content Delivery Network CDN) en sont de bons exemples. Ces développements ont radicalement changé le paysage de l'investigation numérique. D'importants ajustements étaient alors nécessaires pour que la FH puisse continuer la traque des sites dédiés à la vente de contrefaçons horlogères.

WebIntelligence 2 (WI2) est un outil d'investigation numérique permettant de recueillir l'ensemble des informations techniques liées à l'existence d'un site Internet ainsi que les données de contenu pertinentes dans le cadre d'une analyse criminelle poussée. Ces données sont sauvegardées systématiquement afin de servir de preuve dans d'éventuelles procédures juridiques. Le système détermine de manière autonome si le site investigué vend des contrefaçons et, le cas échéant, prend les mesures qui s'imposent. WI2 automatise donc tout le processus d'investigation, l'envoi de courriers de mise en demeure ainsi que l'analyse et permet ainsi à la Cellule Internet non seulement un gain de temps conséquent, mais aussi d'obtenir un recul important de cette activité illicite.

Forte de son expérience d'investigation et de développement acquise durant ses treize années d'existence, la Cellule Internet a conçu cet outil à l'interne, maximisant ainsi l'adéquation entre ses besoins spécifiques et les fonctionnalités du logiciel.



Entré en production en août 2018, le nouveau système WI2 avait déjà émis près de 40'000 courriels de mise en demeure à la fin de l'année. Il a également prouvé sa valeur à de nombreuses reprises dans des procédures juridiques. Par exemple, WI2 a permis de générer automatiquement plusieurs centaines de pages de rapport servant de moyen de preuve dans le cadre d'une procédure contre un hébergeur de sites de contrefaçons. Il a également rendu possible la compilation de toutes les informations sur plusieurs réseaux de contrefacteurs, dans le but de cibler un grand nombre de noms de domaines à saisir.

Puis, les courriers de mise en demeure étant paramétrables, ils sont configurés pour répondre au mieux à tous les critères requis par chaque intermédiaire technique. De plus, ils sont généralement rédigés dans la langue du destinataire. Ce haut degré de personnalisation a également grandement contribué à améliorer le taux de réponse et de collaboration des intermédiaires techniques contactés.

Ces différents aspects font de WI2 un outil complet et performant qui accroît fortement l'efficacité de la lutte anticontrefaçon en ligne menée par la FH.

WebIntelligence Website Actions Entity Intelligence Trademarks Keyword Help View Browser

All domains

Show 10 entries Search:

Domain	Extension	Last inv	Class.	Trademarks	Alexa	Ip	Country	Screen
swisstmex.com	com	2019-02-14	Infringing	A. Lange & Söhne... (29)		46.45.178.199		
rtarawatch.com	com	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet... (40)	10032028	46.45.178.199		
unorwatches.cn	cn	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet... (23)		192.157.231.20		
enrichwatches.com	com	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet...		104.27.151.55		
billgettekker.com	com	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet...				
mmyc.org.uk	org.uk	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet...				
swisstop.org	org	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet...				
hotwatches.com	com	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet...				
tagwatchair.co	co	2019-02-14	Infringing	Audemars Piguet... (116)				
patekwatchstore.com	com	2019-02-14	Infringing	Patek Philippe		212.7.222.146		

WebIntelligence Website Actions Entity Intelligence Trademarks Keyword Help View Browser

Investigations

Show 3 entries Search:

Investigation no.	Classification	Date	Ip	Country
59206	Infringing	2019-02-14 02:36:07	74.91.20.132	
59207	Infringing	2019-02-13 02:38:19	74.91.20.132	
59208	Infringing	2019-02-12 02:58:05	74.91.20.132	

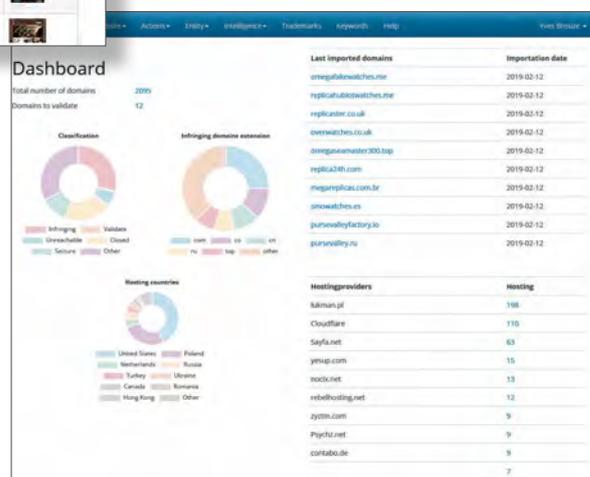
Showing 1 to 3 of 50 entries Previous 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 Next

Investigation no. 59209

Summary Details Hosts and IP Content Actions

Summary

Status Classification



Formation des autorités

Avancée significative au Mexique

Premier marché d'exportation en Amérique latine pour l'horlogerie suisse, le Mexique est également très prisé des contrefacteurs qui inondent le pays en contrefaçons constituant des copies de modèles suisses ou arborant illicitement le label Swiss made. La FH lutte activement depuis de longues années dans ces contrées pour essayer d'enrayer ce fléau. Toutes les initiatives se sont heurtées systématiquement à une multitude de lourdeurs administratives, en particulier les formalités très contraignantes relatives aux moyens de preuve à fournir pour déterminer le caractère frauduleux des marchandises saisies.

De longues et fastidieuses négociations menées au niveau gouvernemental ont finalement abouti à la signature, en novembre 2016, d'un accord de coopération entre la FH et le Ministère public mexicain (PGR) en vue de renforcer la collaboration en matière de lutte contre la contrefaçon horlogère. Cet accord prévoit expressément d'améliorer l'échange d'informations, de mettre sur pied des sessions de formation dispensées par la FH pour les experts du PGR et de simplifier la procédure probatoire. Les services du PGR renoncent ainsi à exiger la présentation de pièces originales comme éléments de comparaison. C'est précisément cette contrainte, totalement irréaliste, qui avait amené la FH à suspendre ses opérations dans le pays. Désormais, les services du PGR basent leur jugement sur des fiches d'identification préparées par la FH pour distinguer le vrai du faux. Forte de cet acquis essentiel, la FH a pu reprendre en 2018 ses opérations et renforcer son activité de lutte au Mexique, en particulier les actions visant à saisir et détruire les montres illicites.

La formation mise sur pied en août 2018 constitue une mesure directement inspirée des termes de l'accord. Elle a été précédée d'un gros travail d'information mené par les différents services concernés à la FH, en étroite collaboration avec les services de l'ambassade de Suisse à Mexico. Ce travail s'est concrétisé par l'élaboration d'un guide d'identification des contrefaçons à l'usage exclusif des officiers mexicains.

Près de 140 fonctionnaires fédéraux, en provenance de toutes les régions du pays, ont été désignés par leur hiérarchie pour suivre la formation. Compte tenu de cette importante audience, c'est dans le grand auditorium du Ministère public de Mexico City que s'est tenu le séminaire, réparti sur trois jours, du 14 au 16 août 2018, en cinq sessions de quatre heures chacune. Au terme de la formation, chacun des participants a reçu des mains du directeur de l'agence d'investigation criminelle un «diplôme» attestant des nouvelles compétences acquises. Cette agence fédérale, intégrée au ministère public, a pris en charge l'organisation logistique



de la formation avec rigueur et compétence. Durant les trois jours, aucun incident technique, retard ou manquement quelconque n'est venu troubler le bon déroulement des sessions, pas même les orages, nombreux en cette période de l'année sur ces hauts plateaux.

La FH assure bon an mal an un grand nombre de séminaires de formation. La session mexicaine constitue en quelque sorte un cas d'école d'un processus lent à mettre en place et difficile à concrétiser sur un marché important pour l'horlogerie suisse. La complexité du processus n'est malheureusement pas spécifique au cas mexicain. De manière générale, et pour toutes sortes de raisons, une coopération efficace avec les autorités d'un pays n'est jamais évidente. C'est pourtant une pièce essentielle sur l'échiquier de la lutte anticontrefaçon.

La globalisation des échanges offre chaque jour aux acteurs du commerce mondial de nouvelles opportunités, comme autant de brèches dans lesquelles s'engouffrent les contrefacteurs. Voilà le paradoxe tel qu'il se présente aux autorités de tous les pays dans sa brutale complexité: tout mettre en œuvre pour que les produits authentiques circulent librement, mais intercepter rapidement les produits illicites.

La contrefaçon s'inscrit dans le cadre d'une criminalité organisée. Il importe donc d'y répondre par des moyens très professionnels, ce qui requiert une étroite collaboration entre secteurs public et privé. L'objectif est de détecter le plus rapidement possible la contrefaçon et d'en identifier le réseau de distribution très en amont de manière à sortir les produits illicites du circuit commercial avant leur arrivée sur le marché. Pour ce faire, les fonctionnaires chargés des contrôles doivent pouvoir disposer d'informations claires et précises. Au surplus, ils doivent pouvoir compter sur une collaboration pleine et entière des titulaires de droits.



Séminaire de formation au Mexique

La FH participe activement à de nombreux séminaires de formation destinés aux autorités en ciblant toujours les marchés les plus importants. Plusieurs fois par année, des collaborateurs se déplacent en Europe, et parfois au-delà, pour rencontrer douaniers et policiers et leur transmettre les éléments permettant de cibler et d'identifier les fausses montres suisses.

Chaque année, plus de 700 douaniers, policiers et autres agents gouvernementaux bénéficient ainsi des conseils et recommandations de la FH. En 2018, la FH a concentré tous ses efforts sur l'Angleterre (Gatwick), l'Arabie saoudite (Jeddah), les Pays-Bas, le Mexique, le Chili et l'Espagne (Alicante).

Ces déplacements ont naturellement un coût financier, sans compter les inconvénients liés à une absence de plusieurs jours pour les collaborateurs concernés. Chacun comprend dès lors les avantages que représenterait la possibilité de prodiguer des formations sans avoir à se déplacer physiquement. Sous l'égide de l'INTA (International Trademark Association), un premier essai de formation en ligne s'est déroulé en octobre 2018. Cinq titulaires de droits, parmi lesquels la FH, basés en Allemagne, France, Italie, Afrique du Sud et Suisse, ont tour à tour effectué leur présentation d'une vingtaine de minutes à six douaniers néerlandais. Ce premier essai s'est très bien déroulé et tous les acteurs, douaniers comme titulaires de droits, se sont montrés enthousiastes.

Au vu de la montée en puissance du commerce en ligne qui provoque une multiplication d'envois postaux à travers le monde, ces formations, qu'elles soient sur site ou en ligne, resteront la clé de voûte de la lutte anticontrefaçon.

Accès aux marchés

Mercosur et Royaume-Uni sous la loupe

L'industrie horlogère suisse n'a qu'un seul marché: le monde. Et le monde d'aujourd'hui requiert probablement plus que jamais davantage d'efforts pour établir les conditions cadre les plus favorables possibles aux échanges, afin de défendre les intérêts de la place économique suisse et donc aussi ceux de la branche.

En tant qu'interlocuteur privilégié des autorités suisses, La FH s'est toujours engagée activement en faveur de la politique de libre-échange de la Confédération. En 2018, ce fut tout particulièrement le cas en ce qui concerne les marchés du Mercosur d'une part, et du Royaume-Uni d'autre part, compte tenu de la perspective du Brexit.

Mercosur

Le marché commun du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) compte 260 millions d'habitants et pèse 3,6% du PIB mondial. Il représente un marché d'un peu plus de 90 millions de francs d'exportations pour l'horlogerie suisse, soit un niveau comparable aux affaires réalisées en Malaisie ou à Oman. Plus de 270'000 montres y ont été expédiées en 2018. Alternances politiques, globalisation et crises financières globales ou régionales ont amené les pays membres à la nécessité d'une réelle intégration économique entre eux, mais aussi au sein de l'économie mondiale. Ce changement de cap, pour ne pas dire ce besoin de rattrapage, s'est matérialisé courant 2017-2018 par une accélération des négociations avec des

partenaires tels que l'Union européenne, le Canada ou le Japon. Tout comme avec l'AELE, avec laquelle les négociations en vue d'un accord de libre-échange avaient été lancées en janvier 2017 déjà.

C'est donc avec l'intention de donner un net coup d'accélérateur à ces négociations que le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, accompagné d'une délégation dont la FH faisait partie, s'est rendu en début d'année dans les quatre pays membres du Mercosur. Car l'un des objectifs de la Suisse est également d'éviter toute discrimination aux exportateurs face à leurs concurrents européens ou asiatiques notamment.

A plusieurs occasions durant cette mission, la FH a souligné son soutien à un accord de libre-échange de large portée, c'est-à-dire à un texte établissant d'abord un cadre juridique stable et transparent, mais aussi ambitieux notamment en matière d'accès aux marchés (suppression des droits de douane, élimination des obstacles techniques au commerce) ainsi que de protection des droits de propriété intellectuelle (marques, modèles, indications de provenance). Ces thématiques prennent toute leur importance dans le cas du Mercosur, dans la mesure où l'accès à ses différents marchés, et tout particulièrement au Brésil et en Argentine, demeure particulièrement compliqué et cher.

Outre des droits de douane très élevés (20%, tarif extérieur commun du Mercosur), les montres acquittent en effet toute une série d'autres taxes et impôts au Brésil. Les prescriptions



La FH a accompagné Johann Schneider-Ammann lors d'une visite officielle dans les quatre pays membres du Mercosur



administratives s'avèrent de surcroît coûteuses et fastidieuses, à l'instar de l'apposition physique, sur chaque produit, d'un timbre attestant son importation officielle, ainsi que le paiement de l'impôt sur les produits industriels. Au reste, la protection des marques et des indications de provenance demeure très problématique en raison des délais pratiqués par les autorités concernées. Concrètement, plusieurs procédures d'opposition engagées par la FH pour faux Swiss made sont en suspens depuis plusieurs années maintenant.



Eladio Loizaga Caballero, ministre paraguayen des affaires étrangères, Johann Schneider-Ammann et un traducteur

En Argentine, les montres en métaux précieux sont, elles, frappées par un impôt de luxe additionnel de 20% qui engendre une discrimination de fait pour les garde-temps suisses.

Autant d'obstacles posés au développement des marchés locaux, et donc des affaires. Un futur accord de libre-échange n'y répondrait certes que partiellement, mais constituerait de toute évidence une première étape essentielle en vue de la réforme et de l'ouverture du cinquième bloc économique mondial. Depuis plusieurs décennies, le Brésil et l'Argentine sont décrits comme des marchés d'avenir et il serait temps qu'ils le deviennent. Réalisme oblige, il faut aussi constater que la priorité actuelle du Mercosur va aux négociations avec l'Union européenne. Les premiers mois de la présidence Bolsonaro devraient donc rapidement renseigner sur la portée réelle de sa politique libérale en faveur des échanges internationaux.

Royaume-Uni

Dès le résultat du référendum britannique de 2016 connu, la Suisse a défini sa stratégie *Mind the Gap* afin d'anticiper les conséquences du Brexit indépendamment du scénario final. La FH a été impliquée tout au long du processus, particulièrement fin 2018 et début 2019, où la perspective du No Deal prenait le pas sur les autres options, mais où l'incertitude absolue restait le maître-mot.

Des discussions ont donc été engagées très rapidement avec Londres afin de préserver, voire d'améliorer, après le 29 mars 2019, les droits et obligations réciproques prévus jusque-là par les accords Suisse-UE.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature, le 11 février 2019, d'un accord commercial bilatéral. Cet accord, pouvant théoriquement entrer en vigueur dès le 30 mars à titre provisoire, couvre les domaines de l'accès au marché (droits de douane, sécurité douanière), des règles d'origine préférentielles, de la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité (ARM) ou des marchés publics, entre autres. Un accord sur la libre circulation des personnes a également été approuvé par le conseil fédéral et un autre sur le transport aérien a été signé le 17 décembre 2018.

Restait la question, et non des moindres, de la logistique, un *No Deal* avec l'UE signifiant le rétablissement des contrôles aux frontières et des droits de douane. Si la France a annoncé certaines mesures pour assurer le fonctionnement du port de Calais, la situation restait en revanche plus floue côté britannique, même si tolérance et souplesse avaient déjà été annoncées. Tout cela dans l'hypothèse où les douanes européennes et britanniques soient elles-mêmes en mesure d'appliquer le changement de règles dès la nuit du 29 au 30 mars, ce qui était tout sauf garanti.



Protection des données

Nouvelle réglementation

A l'ère du numérique et du big data, la protection des données est plus que jamais d'actualité. De nouveaux standards de protection font leur apparition, notamment dans l'Union européenne (UE) avec l'entrée en force du RGPD (Règlement général sur la protection des données) en mai 2018. La législation suisse en la matière est également en cours de révision.

Le nouveau règlement européen revêt une importance particulière pour les entreprises horlogères suisses de par son application extraterritoriale. En effet, toute maison offrant des produits ou services dans l'UE, ou traitant des données de ressortissants européens, doit se conformer au RGPD, même si elle ne se situe pas elle-même dans l'UE. Une industrie fortement orientée à l'exportation comme la nôtre est donc particulièrement concernée par ces dispositions.

Visant à redonner aux consommateurs un meilleur contrôle de leurs données personnelles, le RGPD instaure un cadre strict et précis concernant la collecte des données. Celle-ci ne peut plus être faite à l'insu de la personne concernée et, dans de nombreux cas, le consentement exprès de cette dernière sera même nécessaire. Un principe général de minimisation implique également que seules les données strictement nécessaires au but visé peuvent être collectées et que celles-ci doivent être conservées sur une durée limitée. L'entreprise doit être parfaitement transparente quant à sa politique en la matière et assurer un niveau de sécurité maximum, par défaut.

Ces obligations vont de pair avec des droits accrus pour les consommateurs. Ces derniers peuvent maintenant demander en tout temps à une entreprise si elle possède des données les concernant et, le cas échéant, lesquelles. Ils peuvent également demander la modification ou la suppression de ces données. Des procédures internes doivent donc être mise en place par les entreprises afin d'être en mesure de répondre à ces demandes dans un délai de 30 jours.

Le RGPD prévoit également de lourdes sanctions pour les entreprises qui ne s'y conformeraient pas: des amendes administratives équivalant à 4% du chiffre d'affaires ou 20 millions d'euros peuvent être prononcées en cas de grave manquement au règlement.

Le texte suisse, bien que moins strict que le texte européen, devrait suivre ce dernier dans les grandes lignes. La FH reste attentive à l'évolution de ce dossier et ne manquera pas d'informer ses membres de toute nouveauté à ce sujet.



Séminaire juridique du 27 novembre 2018 sur le thème de la protection des données

Au vu des conséquences non négligeables de ces nouveaux standards pour l'industrie horlogère, le thème de la protection des données a fait l'objet du séminaire juridique 2018, qui s'est déroulé le 27 novembre au Palais des congrès de Bienne. A cette occasion, plusieurs orateurs, spécialistes du domaine, ont abordé tour à tour les principes clés du RGPD, son applicabilité aux entreprises suisses, les aspects pratiques de sa mise en œuvre ou encore quelques questions choisies telles que la problématique des *smartwatches*. Un état des lieux de la révision de la Loi fédérale sur la protection des données a clos l'événement qui a attiré une cinquantaine de participants.





Panorama de

l'activité 2018

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2018.



Amélioration des conditions cadre

La défense des intérêts de la branche sur le plan international a amené la FH à intervenir tout au long de l'année auprès des autorités de nombreux pays (voir aussi la rubrique «Faits marquants»). Ces interventions ont été menées soit dans le cadre de négociations visant la révision ou la conclusion d'accords de libre-échange, soit à l'occasion de missions officielles (visites d'Etat, commissions mixtes bilatérales, groupes de travail), soit encore en fonction de l'actualité ou directement sur la base des requêtes spécifiques des membres.

Plus de vingt marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions officielles de la part de la FH, parmi lesquels on peut notamment citer l'Arabie saoudite, le Brésil, le Chili, la Chine, l'Iran, l'Italie, le Myanmar, la Thaïlande et la Russie.

Conditions d'accès au marché, obstacles techniques au commerce, réglementations techniques ou administratives, législation sur la distribution ou encore protection des droits de propriété intellectuelle ont figuré parmi les principaux domaines d'intervention. Les lignes qui suivent reviennent sur quelques-unes des démarches entreprises en cours d'année.

Commerce international en ligne – Motion Bühler

L'augmentation du commerce en ligne déploie des effets négatifs en matière de lutte contre les contrefaçons de montres. Beaucoup de copies sont acheminées par cette voie aux destinataires. Alors qu'il conviendrait de renforcer les contrôles de ces envois, c'est le contraire qui se passe. L'Administration fédérale des douanes (AFD) réduit son activité pour des raisons d'économie. Or, il ne s'agit nullement d'économies puisque ce service de contrôle est payé par la FH et les marques concernées. Cependant cet argent finit dans la caisse fédérale et non pas dans les recettes de l'AFD.

Le 27 février 2018, une délégation de la commission juridique FH a débattu de cette problématique avec le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, dont dépend l'AFD. Ce dernier a témoigné d'un vif intérêt envers la problématique.

Le conseiller national Manfred Bühler (UDC, Berne) a déposé, le 16 mars 2018, une motion sous le titre «Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes». Il demande au Conseil fédéral de simplifier les dispositions légales régissant les contrôles et procédures pour rendre leur mise en œuvre

plus efficace et assurer un contrôle adéquat du commerce en ligne. Selon Manfred Bühler, la croissance du commerce électronique international peut devenir une menace pour les produits de marque suisses, affectant la rentabilité et la capacité d'innovation des entreprises helvétiques, de même que la sécurité des consommateurs de notre pays.

La FH a soutenu cette motion qui devrait répondre à terme à ses préoccupations visant à garantir un contrôle efficace des envois susceptibles de contenir des copies de montres. Elle est déjà intervenue dans ce sens auprès des parlementaires fédéraux.

Par sa décision du 15 mai 2018, le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion et le Conseil national l'a validée le 15 juin.

La motion doit maintenant passer au Conseil des Etats, d'abord à la Commission de l'économie et des redevances et ensuite au plénum dudit conseil. La FH continue de suivre ce dossier.



Manfred Bühler, conseiller national

Chine

Du 5 au 9 septembre 2018, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a effectué une visite officielle en Chine. La FH était de la partie et en a profité pour rappeler l'importance du libre-échange et de la lutte contre les copies de montres suisses.

Avec près de 1,4 milliard d'habitants, la Chine est le pays le plus peuplé au monde. Elle profite d'une longue croissance économique, certes pas toujours égale, avec une hausse du

PIB de 6,7% en 2016, 6,9% en 2017 et vraisemblablement autour de 6,5% pour 2018 et 2019. La Chine mise beaucoup sur son initiative «Belt and Road Initiative» pour renforcer les liens commerciaux avec les pays le long de l'ancienne route de la soie. Il s'agit notamment de soutenir le développement dans les domaines des infrastructures, du commerce et de l'internationalisation du yuan. Il y a aussi une volonté de renforcer l'intégration avec les états voisins.

Ce pays est le troisième partenaire économique mondial de la Suisse, derrière l'Union européenne et les Etats-Unis, ainsi que le premier en Asie. La Suisse exporte principalement des métaux précieux, de la bijouterie, des produits pharmaceutiques, des machines et des montres, ainsi que des instruments optiques et médicaux. Elle importe des machines, des produits textiles, des produits chimiques de base et des produits horlogers. La Chine est également un pays où les investissements suisses directs restent importants et se poursuivent. Au contraire, les investissements directs de la Chine à l'étranger sont en baisse en raison notamment du contrôle des flux quittant le pays mis en place par le gouvernement.

La Chine constitue le troisième marché d'exportation pour la branche. Après des années de baisse, cette dernière avait renouée avec la croissance en 2017 et a poursuivi cette tendance en 2018. La Chine et ses habitants jouent un rôle moteur dans l'évolution actuelle de l'industrie horlogère.

C'est une imposante délégation suisse qui accompagnait le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, composée notamment de représentants de l'économie mais aussi des milieux de la science et de la recherche.

La délégation a rencontré de nombreux officiels chinois, notamment en ce qui touche l'industrie: Miao Wei, ministre de l'industrie et des technologies de l'information, Zhong Shan, ministre du commerce, et Ma Zhengqi, vice-ministre de l'administration publique chargée de la réglementation des marchés (SAMR), ainsi que le vice-directeur général de cette dernière.

Lors des rencontres avec les ministres, il a été relevé du côté chinois combien les montres suisses sont appréciées des consommateurs locaux.

SAMR est une nouvelle administration regroupant les activités de services de l'Etat chinois: enregistrements et mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle y compris des indications de provenance comme le Swiss made, contrôle de la qualité des produits, mesures anticartellaires, contrôle



Johann Schneider-Ammann et Hu Chunhua, vice-Premier ministre chinois

des denrées alimentaires, etc. Cette administration est donc importante pour notre industrie dans le cadre de la lutte contre les contrefaçons et les abus du Swiss made.

La FH a rappelé le rôle positif du libre-échange dans le commerce. Cet accord, entré en vigueur en 2014, est une étape importante pour assurer une certaine sécurité juridique. Il prévoit en outre une baisse des droits de douane de 60%, mais qui ne sera complète qu'en 2023 seulement. Pour l'horlogerie suisse, la priorité de cette révision concerne les droits de douane applicables aux montres terminées, l'objectif étant d'aboutir à une réduction supplémentaire, voire à l'élimination des droits chinois. Moins d'une dizaine de positions tarifaires sont ici concernées, mais elles comptent pour plus de 95% de la valeur totale des exportations à destination du marché chinois.

La FH a aussi abordé la problématique des copies de montres helvétiques et des abus en matière de Swiss made. Des collaborations existent déjà avec les autorités chinoises compétentes et des saisies de fausses montres ont lieu régulièrement. L'administration chinoise s'attaque aussi aux abus du Swiss made qui se révèlent trompeurs pour les consommateurs locaux. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Avec les changements intervenus dans l'administration chinoise, en

particulier avec la nouvelle administration SAMR, il conviendra d'examiner comment cette nouvelle entité va couvrir les besoins de la FH dans la lutte contre les copies de montres et les abus en matière de Swiss made.

Accords de libre-échange

Négocié durant huit ans, l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie a été signé en décembre. Ce dernier améliorera notamment l'accès au marché (droits de douane, obstacles techniques) ainsi que la sécurité juridique pour le commerce des marchandises et des services. Concrètement, les droits de douane sur les produits horlogers, actuellement de 10%, seront progressivement supprimés. Ainsi, les montres mécaniques en seront exonérées dans un délai de neuf ans, les autres garde-temps dans un délai de cinq ans. Avec cet accord, qui devrait entrer en vigueur en 2020, l'AELE devient le premier partenaire de libre-échange de l'Indonésie en Europe.

L'application pratique de l'accord avec le Conseil de Coopération du Golfe est restée dans le radar de la FH, tout particulièrement en ce qui concerne les procédures douanières saoudiennes rencontrées aux aéroports de Djeddah, Riyad et Dammam. Celles-ci exigent en effet toujours la séparation entre les envois préférentiels et non préférentiels au motif que les envois combinés ne peuvent être traités correctement. De plus, les certificats d'origine doivent toujours être remis sous forme papier et aucune procédure simplifiée n'est possible. Délais de dédouanement prolongés, lourdeurs administratives et coûts supplémentaires en sont les conséquences directes.

La mission du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann dans les républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Kazakhstan) a permis à la FH de souligner le poids des obstacles tarifaires à l'importation ainsi que les trop nombreuses difficultés administratives auxquelles doit faire face la filière de distribution (procédures douanières, délais de dédouanement, bureaucratie). La FH a par ailleurs réitéré sa demande aux autorités kazakhes en vue d'un accord sur la reconnaissance mutuelle des poinçons apposés sur les articles horlogers en métaux précieux, sur le modèle de l'accord conclu en 2013 avec la Russie. A l'heure actuelle, le Kazakhstan ne reconnaît pas les poinçons suisses, d'où l'obligation de contrôle et de marquage.



Johann Schneider-Ammann et Zhong Shan, ministre du commerce

L'accord de libre-échange AELE-Philippines, entré en vigueur le 1^{er} juin 2018, n'avait pu être appliqué immédiatement par les autorités locales pour des questions de procédure interne. A satisfaction, la situation s'est normalisée en fin d'année, rendant ainsi l'accord pleinement applicable.

L'accord avec la Géorgie est quant à lui entré en vigueur normalement le 1^{er} mai. Dans les deux cas, les droits de douanes sur les produits horlogers ont été supprimés dès cette date.

Enfin, si l'accord avec l'Equateur a pu être signé en juin, les négociations avec le Vietnam ont quant à elles peu progressé durant l'année.

Last but not least, l'opportunité d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis est redevenu d'actualité, Washington ayant demandé en début d'année la reprise de discussions exploratoires avec Berne. Différentes évaluations seront préalablement nécessaires afin d'envisager le scénario pour de possibles négociations. Il s'agira notamment de déterminer si l'arrangement devra être large, en incluant les questions agricoles, ou limité sachant que les Etats-Unis mènent par ailleurs des discussions beaucoup plus avancées avec d'autres partenaires.

Protection de la propriété intellectuelle

A chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, la FH a saisi l'opportunité de missions officielles et autres réunions des commissions mixtes bilatérales pour intervenir en faveur des intérêts de la branche en matière de protection des droits de propriété intellectuelle ou des indications de provenance. Si les contextes diffèrent à chaque fois, il est des constantes qui se retrouvent malheureusement dans de nombreuses juridictions. Citons, à titre d'exemple, les difficultés quant à l'obtention de mandats de perquisition ou, plus graves, les modifications législatives favorisant de fait les actes de contrefaçon en Turquie, les mesures trop peu dissuasives au Vietnam et en Thaïlande, ou encore le soutien insuffisant des autorités indonésiennes malgré la flagrante visibilité et la très grande disponibilité des montres contrefaites.

RoHS partout (ou presque)

S'inspirant largement de la législation européenne, le Brésil projette d'adopter sa propre législation relative à l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS).

RoHS concerne directement l'horlogerie, puisque les montres électroniques font partie de son champ d'application. La FH a donc logiquement abordé ce projet législatif lors de la neuvième commission mixte bilatérale entre la Suisse et le Brésil. D'une part, pour saluer le fait que le Brésil veuille s'inspirer de la réglementation européenne et tenir compte ainsi de la nécessaire harmonisation des règles au niveau international. Les règles européennes ayant fixé un standard mondial, toute disparité à ce niveau ne ferait en effet qu'engendrer de réelles entraves aux échanges, avec les incidences économiques qui les accompagnent. Pour rappeler, d'autre part, que la législation européenne compte aussi un certain nombre d'exemptions qu'il conviendra également de transposer, notamment celles concernant les possibilités de substitution de matières. Enfin, la FH a souligné l'importance de la parfaite harmonisation en ce qui concerne les preuves de conformité. Ces dernières suivent en effet aujourd'hui le principe européen d'une documentation technique détenue par le fabricant et à fournir uniquement en cas de contrôle par les autorités. Sur ce point-là également, la FH a fortement encouragé les autorités brésiliennes à adopter une approche similaire afin de ne pas créer un système d'exigences parallèles qui seraient, par définition, très difficiles à mettre en œuvre.

La Communauté économique eurasienne (Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Russie, Tadjikistan, ainsi que certains autres états observateurs) dispose quant à elle d'une législation RoHS depuis le 1^{er} mars 2018. Une période de transition a toutefois été prévue jusqu'à son entrée en vigueur effective fixée au 1^{er} mars 2020, ce qui signifie que, jusque-là, les produits concernés peuvent être mis sur les marchés sans obligation de conformité.

Il reste que, du point de vue horloger, cette législation renferme encore une incertitude de taille puisqu'elle n'indique pas clairement si les montres électroniques tombent effectivement dans le champ d'application.

Si l'hypothèse d'une exclusion pure et simple de ce type de garde-temps du champ d'application paraît a priori peu probable, la FH a demandé que la législation RoHS eurasienne soit à tout le moins harmonisée dans la plus large mesure avec la législation européenne existante. Cette demande a été présentée dans un premier temps lors de la 19^e réunion de la commission mixte Suisse-Russie, puis directement auprès du Conseil de la Communauté économique eurasienne basé à Moscou.

Carnet ATA

Le Carnet ATA est un outil très apprécié pour couvrir les admissions temporaires ou le transit de marchandises (échantillons, matériel professionnel, etc.). Près de 80 pays reconnaissent aujourd'hui l'usage de ce carnet. L'horlogerie suisse étant une grande utilisatrice, la FH sollicite régulièrement les autorités de certains pays afin qu'ils rejoignent la convention internationale réglant son utilisation. Courant 2018, ce fut notamment le cas vis-à-vis de pays émergents tels que le Vietnam, le Myanmar ou les différentes républiques d'Asie centrale. S'il est vrai que le processus d'admission à la convention s'avère souvent long et fastidieux, il aboutit néanmoins le plus souvent à satisfaction, comme ce fut le cas pour le Qatar l'année dernière.



Information et relations publiques



Assemblée générale 2018

Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. La mise en œuvre du nouveau Swiss made ainsi que l'interprétation du texte de l'ordonnance révisée ont donné lieu à beaucoup d'interviews et d'articles, de même que la conjoncture horlogère. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons dédiés à la branche - SIHH en janvier et Baselworld en mars -, le président a accordé des interviews aux organes de presse suisses et internationaux. Il a également donné plusieurs conférences, notamment au SIHH 2018 à Genève, à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle à Genève, à l'Institut Horlogerie Cartier à La Chaux-de-Fonds, au Rotary Club à Granges, au Sino-Swiss Forum Free Trade Agreement à Saint-Gall, ou encore devant une délégation officielle saoudienne à la FH.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2018 s'est tenue à Schaffhouse le 28 juin en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence de la conseillère d'Etat Cornelia Stamm Hurter, cheffe du Département des finances du canton de Schaffhouse, Peter Neukomm, président de la ville de Schaffhouse, les conseillers nationaux Thomas Hurter (UDC, Schaffhouse) et Philippe Bauer (PLR, Neuchâtel), ainsi que Mario El-Khoury, directeur général du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), conférencier du jour.

Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit de revoir les milliers de définitions et de dessins pour les mettre à jour ainsi que d'incorporer de nouveaux mots et de nouvelles définitions. Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe

d'experts permanents, dont les membres sont les suivants: Bernard Muller et Marlyse Schmid, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), Antoine Simonin, ancien directeur du WOSTEP, éditeur de livres horlogers, et Pierre-Alain Vuille, ancien collaborateur d'ETA.

Statistiques horlogères

L'industrie horlogère suisse exporte environ 95% des montres qu'elle produit. Véritable baromètre de l'évolution de la branche, les statistiques publiées chaque mois par la FH fournissent une mine d'informations détaillées. Récoltées et compilées par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations d'exportations, ces données permettent notamment aux marques de se comparer avec la moyenne et d'étudier des flux précis. Elles servent également de base pour l'établissement des prévisions à moyen terme. Finalement, elles répondent aux nombreuses questions adressées par les analystes, les journalistes et les étudiants.

Les statistiques horlogères servent de point de départ à l'analyse plus globale du marché. Cette dernière est publiée tous les trimestres dans le magazine économique Tendances. De nombreux thèmes font l'objet d'un suivi permanent, afin de mettre en lumière le contexte général et les facteurs influençant la marche des affaires. Les changements importants auxquels la branche est confrontée font ainsi l'objet d'une attention particulière. En 2018, Tendances a mis en évidence l'évolution du marché du luxe, le tourisme, les montres connectées, le *e-commerce*, l'essor du marché *pre-owned*, les changements de modes de consommation, les ventes hors taxe et les défis rencontrés par le *retail*.

Revue FH

Fidèle à ses objectifs, la Revue FH a continué d'informer, tout au long de ses vingt publications, les membres de la Fédération ainsi que ses nombreux abonnés. Au menu: actualité suisse et internationale, vie des maisons horlogères et de sous-traitance, nouveaux produits, salons horlogers, expositions muséales, enchères, extraits du registre du commerce, entre autres. Une rubrique spécialement dédiée a relaté les diverses activités de la FH: missions et déplacements présidentiels, formations des autorités douanières et policières, lutte contre la contrefaçon sur le terrain et sur Internet, exportations horlogères mensuelles notamment. Cette publication est toujours très appréciée de ses lecteurs et des annonceurs publicitaires.



Le président s'adresse aux membres et délégués de la FH lors de l'assemblée générale

Site Internet

Considéré comme une référence pour les questions liées à l'horlogerie, le site Internet de la FH a fait l'objet de nombreuses visites en 2018. Sur les millions de pages qui ont été consultées, les statistiques et le Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie (dictionnaire Berner) ont généré un trafic important. Les visiteurs ont aussi régulièrement pris connaissance des *news* reflétant l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché.

Présence à Baselworld

Le salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie a ouvert ses portes le 22 mars et les a refermées le 27 mars. Pour sa 101e édition, Baselworld a réuni 130 marques horlogères



BASELWORLD SWISS EXHIBITORS

suisse sur un total de 650 exposants. Malgré les deux jours d'ouverture en moins par rapport à 2017, le nombre d'acheteurs et de journalistes s'est maintenu.

Grâce à sa collaboration active avec le Comité des exposants suisses, la FH était présente afin de servir d'interface avec les professionnels et de répondre aux questions des médias et du public. Situé dans l'enceinte du centre de presse, le stand du Comité des exposants suisses offrait ainsi une plateforme privilégiée de rencontre et de dialogue.

watch.swiss

Dans le cadre de sa mission de promotion de la branche, la FH œuvre régulièrement à l'éducation horlogère des consommateurs du monde entier, via un outil de choix: *watch.swiss*. Exposition itinérante, interactive et ludique, *watch.swiss* propose une immersion dans le monde unique de l'horlogerie helvétique. Le visiteur se laisse tour à tour émerveiller ou surprendre, il apprend comment des siècles d'histoire ont conféré aux montres suisses leur légitimité et découvre le génie horloger à travers les garde-temps à complications. Une carte postale géante donne la possibilité de se prendre en photo devant le paysage de son choix, tandis qu'un étonnant établi interactif permet de se glisser dans la peau d'un horloger. Et pour ceux qui désirent parfaire leurs connaissances, une mine d'informations supplémentaires est disponible sur le site dédié www.watch.swiss.

Au cours du mois d'avril, la FH a participé à une vaste action de sensibilisation visant les consommateurs russes. Organisée en association avec l'ambassade de Suisse en Russie et le Swiss Business Hub, cette opération avait pour but de faire découvrir ou redécouvrir au grand public une vaste palette de produits suisses. Pendant une dizaine de jours, les Swiss Days ont fait parler d'eux à Saint-Petersbourg. Le lieu choisi, Raduga (arc-en-ciel en russe), est un centre commercial et de loisirs bien connu de la ville. *watch.swiss* y était présente aux côtés de quatre maisons horlogères, à savoir Certina, Hamilton, Longines et Rado.

Après Singapour en 2017, la FH a poursuivi sa sensibilisation du public asiatique: du 6 septembre au 10 octobre, *watch.swiss* a participé aux célébrations organisées pour le quinzième anniversaire de Taipei 101, l'un des plus prestigieux grands magasins de Taïwan. Les marques Longines, Rado, Tissot, CK Watch, Swatch, Omega et Blancpain s'étaient jointes à l'événement. Au quatrième étage, le Watch & Jewelry Salon offrait aux visiteurs un écrin aux lignes pures, dans lequel des œuvres d'art contemporain se mêlaient aux pièces d'exception des marques Audemars Piguet, Breguet, Bvlgari, Chaumet, Chopard, Hublot, IWC Schaffhausen, Officine Panerai, Piaget et Roger Dubuis.

Enfin, peu avant la période de Noël, *watch.swiss* s'est arrêtée à l'aéroport de Francfort en Allemagne. Treizième aéroport le plus fréquenté au monde et numéro un en Allemagne, Fraport est l'un des plus importants d'Europe. L'espace choisi bénéficiait d'un important trafic de personnes, aussi bien passagers en partance qu'arrivants, mais aussi accompagnants. Parmi ceux-ci, 54% vivent en Allemagne et 60% voyagent à destination de l'Europe. Ce choix a donc permis à la FH de toucher les consommateurs allemands aussi bien qu'étrangers.



watch.swiss en Russie



watch.swiss à Francfort



watch.swiss à Taiwan



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2018, la FH a mené de nombreuses activités de lutte anticontrefaçon pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet. Nous n'en rapportons ici que les grandes lignes puisqu'elles font l'objet d'un rapport séparé, disponible sur demande en cas d'intérêt.

Opérations de saisies sur les marchés

Durant l'année 2018, les services de la FH (Bienne et Hong Kong) ont traité plus de 2'757 cas à travers le monde, allant de la saisie de petits colis postaux à l'opération d'envergure dans des ateliers d'assemblage ou des locaux de stockage. Au total, ces divers dossiers représentent la confiscation d'environ 1'110'000 fausses montres. Ci-après, les détails de quelques opérations marquantes de l'année.

Mexique

L'année 2018 a marqué la reprise concrète des activités de la FH au Mexique, après plus de quatre ans d'interruption du fait d'obstacles procéduraux. L'accord de coopération signé en 2016 entre la FH et le Ministère public mexicain avait déjà marqué une étape importante vers la reprise des activités

dans ce pays. Il convenait toutefois encore d'organiser un raid test permettant de s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle procédure mise en place.

C'est la petite île de Cozumel, située au large de Playa del Carmen, qui a été désignée comme cible pour cette opération. Son important port de croisière voit débarquer chaque jour de nombreux touristes, ce qui en fait un lieu de choix pour les contrefacteurs. Un nombre considérable de bijouteries bordent l'avenue principale de l'île et les arnaques y sont malheureusement florissantes. Dans certaines boutiques se trouvaient, parmi les faux bijoux, des montres contrefaites. Une situation d'autant plus dommageable que des revendeurs officiels de marques horlogères et joaillères de luxe se trouvent à deux pas de là seulement. De nombreuses plaintes ont été enregistrées par l'office local de protection des consommateurs, mais ces dernières sont toujours restées sans suite. Décision a donc été prise d'intervenir avec l'appui des autorités fédérales afin d'assurer la réussite de ce raid.

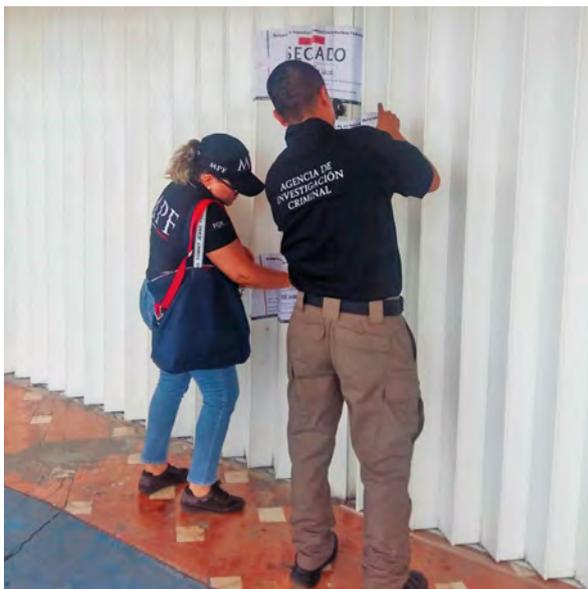
Le 26 septembre 2018, quatre équipes en provenance de Mexico sont intervenues simultanément dans les bijouteries préalablement identifiées. Même si le nombre de pièces saisies est resté relativement faible, ce raid a marqué un tournant dans l'activité des contrefacteurs locaux, puisqu'il s'agit de la première opération du genre réalisée sur l'île.

Pologne

Au sud-ouest de Varsovie se trouve une petite ville nommée Wolka Kosowska. Spécialement connue pour son Chinese Trade Center, elle ne s'en trouve pas moins être une plaque tournante de la contrefaçon.

En effet, une fois la nuit tombée, un grand parking municipal se transforme régulièrement en marché de la contrefaçon. Des stands de fortune, installés dans les coffres de camionnettes, voire à même le sol, prennent vie pour quelques heures, permettant aux vendeurs de contrefaçons de tout le pays de se fournir en gros.

De par sa configuration, ce marché ne constitue toutefois pas une cible facile pour les raids. Très ouvert, il permet aux fraudeurs de s'échapper facilement et chaque intervention nécessite donc une préparation importante de longue haleine et l'appui d'une centaine d'agents des forces de l'ordre. Partenaire de la FH depuis de nombreuses années, la société néerlandaise REACT, via son antenne locale, a participé à tout le processus, des préparatifs jusqu'à l'inventaire des biens saisis.



Raid test à Cozumel, Mexique

Ce sont ainsi plusieurs opérations d'envergure qui ont pu être menées en 2018, permettant la saisie de près de 40'000 articles contrefaisant, parmi lesquels environ 300 fausses montres suisses.

Pays des Balkans

Les pays des Balkans hors Union Européenne - Albanie, Macédoine, Serbie, Kosovo, Monténégro et Bosnie-Herzégovine - représentent un marché important avec leurs 18,5 millions d'habitants et une surface de 205'000 km². Afin d'y augmenter le nombre de saisies de contrefaçons tout en réduisant les coûts, un programme d'action a été mis en place en collaboration avec REACT, dès le mois de septembre 2018.

Des études de marché ont déjà été effectuées dans diverses villes, notamment à Skopje en Macédoine ou à Belgrade en Serbie. Cette étape a permis d'identifier les marchés problématiques et de prendre des mesures nécessaires là où la situation le justifiait. Les premiers résultats sont attendus courant 2019.

Pakistan

Fin 2017, le Secrétariat d'état à l'économie et le Département fédéral des affaires étrangères ont communiqué à la FH des saisies douanières au Pakistan, une première visiblement liée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation douanière en matière de propriété intellectuelle. Au vu de la quantité annoncée (1'200 pièces) et afin d'encourager les autorités locales à lutter contre la contrefaçon, la FH a décidé de donner suite à cette affaire malgré les importantes et contraignantes démarches administratives nécessaires. Au final, grâce à l'appui du directeur Propriété intellectuelle des douanes, la marchandise a été abandonnée pour destruction.

En juin et septembre 2018, deux autres saisies ont été réalisées et la FH est à nouveau intervenue, avec pour résultat l'abandon de la marchandise par l'importateur.

Une dernière affaire a cependant nécessité des moyens plus conséquents puisque l'importateur a saisi la Haute cour de Sindh pour contester la constitutionnalité des actions des douanes. Au vu du nombre de pièces confisquées (environ 45'000 fausses montres suisses), la FH a mandaté des avocats locaux afin de plaider cette cause, avec succès. Cette procédure a cependant fermé la voie à une procédure simplifiée et des actions civiles ont dû être introduites auprès du tribunal compétent afin d'obtenir la destruction des pièces. Une décision en faveur des titulaires de droit a été rendue,



Stand de fortune en Pologne

mais sa mise en œuvre s'avère plus compliquée que prévu, puisque l'importateur continue d'utiliser de tous les moyens possibles afin de récupérer sa marchandise. Une affaire qui est donc loin d'être close.

Hong Kong Watch & Clock Fair

La première semaine de septembre marque traditionnellement l'ouverture du salon horloger de Hong Kong. L'organisateur a accueilli 830 exposants pour cette 37^e édition. Provenant de 25 pays, ces derniers couvraient tout l'assortiment des produits liés à l'horlogerie, de la montre terminée aux accessoires de marketing en passant par les outils spécialisés, coffrets et emballages variés, le tout présenté dans un joyeux mélange qui tient plus sous certains égards du souk ou du bazar. Paradoxalement, c'est aussi cet aspect qui fait le charme de l'exposition et, de fait, la répartition des exposants ne manque pas de saveur. Une saveur extrême-orientale, donc épicée et de nature à faire tousser parfois. C'est ainsi que, dans la section des fabricants de haute horlogerie, le visiteur interloqué trouvera les «marques de prestige» ANPASSA, ARBUTUS, GOODYEAR, FOUETTÉ ou encore RENE MOURIS. Comprenez qui pourra. Quoi qu'il en soit, la 37^e édition n'a visiblement pas permis de remplir toutes les halles du Convention Center de Wanchai. De vastes espaces, demeurés libres de tout exposant, ont été reconvertis en espaces détente et en cafétéria, ce qui discrédite quelque peu les chiffres officiels communiqués par le HKTDC, organisateur de l'événement.



Hong Kong Watch and Clock Fair

Les résultats de l'action de surveillance mise en place par la FH pour la onzième année consécutive font état de 31 plaintes déposées (27 en 2017), 19 violations admises (17), 12 violations rejetées (8) et aucune plaintes invalidées (2).

On se souviendra qu'un resserrement des critères d'évaluation avait été instauré en 2017. Les investigateurs de la FH ont depuis lors pour consigne de mettre l'accent sur les cas manifestes, de sorte qu'au final, un bilan très similaire en résulte. Le taux de reconnaissance des violations est lui aussi en phase avec les exercices précédents, ce qui dénote une constance dans le traitement des plaintes.

En outre, malgré une attention particulière, la surveillance n'a pas permis de déceler l'une ou l'autre utilisation abusive de l'indication de provenance suisse. Ce bon résultat est certainement à mettre au crédit des actions de sensibilisation organisées dans cette partie du monde par la FH, en particulier auprès des instances horlogères qui font autorité à Hong Kong.

Actions sur Internet

L'année 2018 a été témoin d'importants changements au niveau de la lutte anticontrefaçon sur Internet, ainsi que d'évolutions auxquelles la FH a dû faire face et qui ont rendu sa mission de plus en plus complexe.

Le nouveau règlement général de l'Union européenne sur la protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, a une influence directe sur la lutte anticontrefaçon sur Internet.

En effet, certains *registrars* (bureaux d'enregistrement des noms de domaines) ont réagi en masquant les données publiées dans le Whois (protocole permettant d'obtenir des informations sur l'enregistrement d'un nom de domaine ou d'une adresse IP) par peur des sanctions. La lutte contre les sites de contrefaçons a ainsi perdu une source importante d'informations. En effet, bien que certains contrefacteurs faisaient déjà recours depuis de nombreuses années à l'anonymisation des données Whois ou indiquaient des données fantaisistes, l'adresse email permettait de faire des liens entre les différents noms de domaines. Les informations, même fausses, étaient souvent identiques d'un site à l'autre.

Suite au scandale Facebook sur la protection des données, l'accès (via Application Programming Interface: façade permettant un accès à une base de données et simplifiant l'interconnexion de systèmes) à la base de données d'Instagram - dont Facebook est propriétaire - a été bloqué, rendant beaucoup plus difficile la recherche d'offres de contrefaçons sur ce site. A noter qu'Instagram fait partie des réseaux sociaux les plus convoités par les contrefacteurs pour la vente de faux produits.

En parallèle à ces développements politiques et techniques, une tendance a été observée: les contrefacteurs ont de moins en moins recours à des marques textuelles pour faire la promotion de leurs produits. En effet, à l'heure des contenus publicitaires affichés en masse aux internautes, les moyens traditionnels de référencement du contenu par mots-clés et autres métadonnées ne sont plus indispensables.

La FH s'est adaptée à ces changements et a mis en place de nouvelles procédures afin de maintenir une détection efficace des offres de contrefaçon. En 2018, plus d'un million d'offres ont été supprimées sur les plateformes de ventes ainsi que les réseaux sociaux. De nouvelles plateformes ont également été ajoutées à la surveillance, permettant d'étendre la défense des intérêts des membres à des pays jusqu'alors ignorés en Europe, mais également en Asie. En parallèle, une procédure de saisie d'avares a été lancée afin de toucher au porte-monnaie des vendeurs.

Dans le secteur de la lutte contre les sites dédiés, la FH a innové avec un tout nouveau système d'investigation, appelé WebIntelligence 2. Ce dernier a par exemple permis d'entamer des procédures de saisies de noms de domaine - plus de 400 domaines - et de fournir les moyens de preuve afin de déposer une plainte contre un hébergeur récalcitrant responsable de l'hébergement de plus de 200 sites de contrefaçons. Pour plus de détails, voir rubrique des Faits marquants, page 9.

Analyses techniques

Dans l'année sous revue, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 279 échantillons, soit 118 pièces de moins qu'en 2017 (-30%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 272 rapports d'origine, soit 83 de moins qu'un an auparavant (-23%). Les pièces répertoriées usurpent 28 marques différentes (38 en 2017). Les échantillons examinés en 2018 ont été saisis ou acquis dans 18 pays (14 en 2017). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie. En parallèle sur ce même exercice, le service anticontrefaçon de la FH a traité 1'309 demandes d'attestation de contrefaçon, soit une hausse de 42%.

Observée en 2017, la diminution du volume d'activités liées aux investigations techniques s'est poursuivie en 2018. Le changement de pratique dans le traitement des saisies aux frontières suisses conjugué au plein déploiement du programme d'austérité mis en place par l'Administration fédérale des douanes produisent désormais des effets tangibles et mesurables. Sur une base de comparaison 2016, ce programme s'est traduit en 2017 et 2018 par une diminution très marquée des contrôles et des saisies dans le trafic commercial (-75%). Pour la petite histoire, il n'est pas inintéressant de rappeler qu'au début des années 2000, la FH traitait plus de 1'000 pièces par année (1'237 pièces en 2003). A ce changement de pratique s'est ajouté un autre phénomène,

par ailleurs assez général dans notre société occidentale, à savoir la «judiciarisation» des procédures. Avec le recul, force est de constater que cette façon d'envisager les choses s'est traduite par une évidente perte d'efficacité. Cette évolution explique également la hausse importante des demandes d'attestations adressées à la FH (6 attestations par jour ouvrable pour l'exercice 2018). En conséquence, les horlogers de la FH passent désormais plus de temps à rédiger ces attestations qu'à analyser les fausses montres.

S'agissant de leur provenance, les échantillons analysés en 2018 étaient pour la plupart issu d'Asie, principalement directement de Chine ou en transit par Hong Kong. Si leur origine ne constitue plus une surprise, l'acheminement des produits contrefaits reste en revanche source d'interrogation. En effet, les faussaires n'hésitent pas à mettre en concurrence les différents services postaux publics ou privés. CHINA POST (Chine - public) apparaît dans la majorité des envois, mais on retrouve aussi régulièrement DHL (Allemagne - privé), ROYAL MAIL (Grande-Bretagne - public) ou POST NL (Pays-Bas - public). Des organismes étatiques ou semi-étatiques impliqués dans le commerce du faux, voilà qui laisse songeur.

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons constitue des contrefaçons de marques et/ou de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui utilisent une indication géographique suisse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE», ou un dérivé comme «GENEVE») de manière trompeuse ou



Colis transporté de Chine en Suisse par Post NL



Colis transporté de Chine en Suisse par DHL

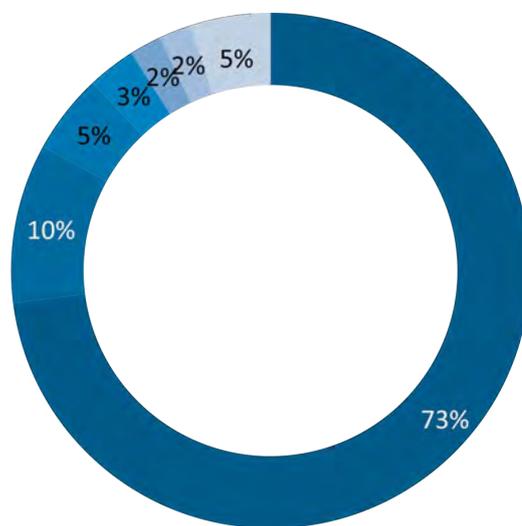
contraire à la réglementation en vigueur en Suisse ou dans le pays de destination. Sur cette problématique, la FH a élaboré durant l'année sous revue quatorze rapports (39 en 2017), passant sous la loupe quinze échantillons (54 en 2017). Pour la plupart, ils provenaient d'achats test réalisés en vue d'étoffer des dossiers déjà existants.

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore le Poinçon de Genève, ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré les convoitises. En 2018, la FH a relevé 80 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux accompagnant le garde-temps (97 en 2017).

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés dans l'année ont permis de constituer huit rapports de synthèse (dix en 2017), lesquels viennent en complément des rapports d'origine individuels. Fondés sur un corpus de quinze pièces minimum, ces documents dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. Parallèlement,

toutes ces données de synthèse ont trouvé une application très concrète dans l'élaboration d'un guide d'identification des contrefaçons à l'usage des officiers mexicains, guide distribué dans le cadre de la formation dispensée à Mexico en 2018 (voir rubrique des Faits marquants, page 11).

En 2018, la FH a poursuivi sa collaboration avec l'Université de Lausanne. Dans l'exercice sous revue, les chercheurs lausannois se sont penchés sur les effets toxiques des composants de montres contrefaites. Menée en deux temps, la recherche a d'abord porté sur l'analyse de la composition chimique d'un lot de bracelets de fausses montres. Dans une deuxième phase, c'est un lot de carrures falsifiées qui a été analysé. Diverses techniques scientifiques de pointe ont permis de mettre en évidence des métaux aux effets insidieux ainsi que des molécules problématiques, le tout dans des



- Chine
- Syrie
- Hong Kong
- Inde
- Turquie
- Autres pays
- Vietnam

Provenance des produits contrefaits saisis aux frontières européennes (source: Taxud 2018)

concentrations qui dépassent largement les normes admises en Suisse. Obtenus au terme d'une analyse scientifique solide et rigoureuse, ces résultats sont alarmants. Ils indiquent clairement que les faussaires ne respectent aucune norme internationale et se moquent éperdument des standards usuels de sécurité dans les matériaux et alliages qu'ils utilisent.

Des réseaux de distribution atomisés

Pour faire face à la pression croissante des titulaires de droits et des institutions, les vendeurs de faux ont entrepris une migration de leurs activités de distribution vers les réseaux sociaux. Grâce à quoi, les transactions se déroulent désormais dans un espace de discussion privé, hors d'atteinte des radars, ce qui autorise la mise sur le marché de pièces d'un prix relativement élevé en minimisant les risques de saisie et par conséquent les pertes financières. Ce changement de *modus operandi* a permis l'émergence d'une nouvelle génération de fausses montres. Les progrès qualitatifs observés en 2018 portent sur toutes les composantes du produit: habillement et mouvement, mais aussi documents commerciaux et méthodes de livraison. Le professionnalisme et les capacités techniques des contrefacteurs ont donc encore franchi un palier durant l'année sous revue.



Normalisation

Avec l'appui de son Comité de normalisation, la FH a coordonné et suivi plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO).

Au niveau de la normalisation nationale, les projets principaux ont touché la réorganisation des travaux par la mise en place d'une «Task Force», la validation de deux nouvelles normes (NIHS 06-10 et NIHS 06-11) relatives aux filetages miniatures (profil de base, tolérances et étalon), la fusion de dix normes en une seule (NIHS 53-03) concernant les vis horlogères, ainsi que la fusion et la transposition en guide NIHS des normes sur les pierres et bouchons d'horlogerie. Les travaux de révision de la norme *NIHS 91-30 - Définition des accélérations linéaires rencontrées par une montre-bracelet lors de gestes brusques et de chocs au porter* se sont poursuivis en collaboration avec une étudiante HES, qui en a fait le sujet de son travail de Bachelor. Par ailleurs, le nouveau projet de norme concernant le contrôle qualité des petits diamants a pris une nouvelle dimension avec la collaboration au projet ASSURE de la Diamond Producer Association.

En 2018, onze normes NIHS ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère. Quatre d'entre elles, concernant les cadrans et les aiguilles, ont été transposées en guide NIHS, deux autres ont été retirées de la collection des normes NIHS et les cinq dernières étaient encore en cours d'évaluation à la fin de l'année.

Le service NIHS de la FH est chargé par l'Association Suisse de Normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire *INB/NK 164 - Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir de quatre comités correspondants au niveau européen (CEN) ou international (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux votes initiés par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, une trentaine de votes ont ainsi été coordonnés. Deux réunions plénières INB/NK 164 ont eu lieu et les principaux sujets traités ont été les émaux au plomb, le nouveau projet sur la clarté des verres, la libération du nickel, la réactivation du groupe de travail ISO/TC 174/WG 2 relatif aux diamants et aux pierres précieuses, ainsi que la couleur des alliages d'or.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2018 a principalement été marquée par l'organisation de deux journées de travail, les 20 et 21 mars, à Freiburg im Brisgau. Les projets ISO avancent régulièrement, que ce soit au niveau de la publication de la norme révisée *ISO 6425 - Montres de*

plongée ou de l'avancement des projets de normes *ISO 764 - Montres résistantes au magnétisme*, *ISO 14368-4 - Verres de montres minéraux et en saphir - Partie 4: Traitements*, ou encore *ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs - Exigences générales et méthodes d'essais*. En parallèle, un groupe de travail s'est penché sur l'étude d'une potentielle amélioration de la norme *ISO 22810 - Montres étanches*.

Notons finalement que lors des examens systématiques, la norme *ISO 3158 - Instruments horaires - Symbolisation des positions de contrôle* a été confirmée pour cinq ans, alors que la norme *ISO 4168 - Instruments horaires - Conditions d'exécution des contrôles des dépôts radioluminescents* sera certainement retirée et les éléments pertinents de celle-ci pourront être repris dans le cadre de la révision de la norme *ISO 17514 - Instruments de mesure du temps - Dépôts photoluminescents - Méthodes d'essai et exigences* qui débutera en 2019.

Prestations juridiques, économiques et commerciales

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi accès à des informations privilégiées et à des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres est régulièrement mise à jour.

Prestations juridiques

Swiss made, substances dangereuses, règles d'origines, droit de la concurrence, législation sur le blanchiment d'argent en Suisse, protection des données... ce n'est qu'une petite sélection des thèmes qui ont occupé le service juridique de la FH pendant l'année 2018.

En matière de Swiss made, la FH a continué de fournir de nombreuses informations à ses membres (voir rubrique Faits marquants, page 8).

Le millésime 2018 fut également très riche au niveau de la surveillance de la législation en matière environnementale. La FH est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre de consultations organisées par les différentes autorités afin de défendre les intérêts de l'horlogerie suisse. Ce fut par exemple le cas dans le cadre de la législation communautaire RoHS qui fixe des valeurs limites pour plusieurs substances chimiques utilisées dans des équipements électriques et électroniques, y compris les montres à quartz. Cette directive devrait prochainement évoluer car un consortium a récemment été assigné par la Commission européenne afin d'assister au réexamen des substances visées. La FH est toutefois d'avis qu'il conviendrait tout d'abord d'examiner le processus et les critères de sélection des substances avant de s'attaquer directement à certaines d'entre elles.

Autre dossier important surveillé de près par la FH, celui du plomb. Le 27 juin 2018, l'Agence des produits chimiques européenne et le comité des Etats membres de l'Union européenne ont pris la décision d'ajouter cette matière à la Liste candidate de REACH, répertoire qui recense les substances considérées comme particulièrement dangereuses. L'ajout d'une substance, pour autant qu'elle soit présente dans une concentration supérieure à 0,1%, déclenche directement des conséquences sur les fournisseurs et les importateurs d'articles concernés. Les informations qui doivent être fournies au destinataire de l'article ou aux consommateurs (sur demande dans un délai de 45 jours), comprennent au moins le nom de la substance en question et sont censées permettre une utilisation de l'article en toute sécurité. La Suisse, qui transpose

normalement les dispositions de REACH dans son droit national, a déjà réagi et adapté l'Ordonnance sur les produits chimiques en conséquence. Dès lors, la FH s'est adressée en septembre 2018 à ses membres pour les informer de la nouvelle situation et les rendre attentifs aux exigences légales.

La législation européenne en matière de protection des données (RGPD) a fait l'objet du séminaire juridique FH (voir rubrique Faits marquants, page 15).

Prestation économiques

Les membres de l'association ont eu accès à de nombreuses informations statistiques et économiques en visitant l'Extranet de la FH. Ils ont pu y consulter la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, les analyses trimestrielles de l'évolution de la branche dans le magazine Tendances ainsi que des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial.



Relations avec les autorités et les milieux économiques

Groupe parlementaire horloger

A l'instigation du conseiller aux Etats neuchâtelois Didier Berberat, une réunion avec une dizaine de parlementaires fédéraux s'est tenue à Berne le 25 septembre 2018. Après les exposés introductifs de la délégation FH, les discussions ont porté sur les sujets suivants: mise en œuvre de la législation Swissness dans l'horlogerie et interventions contre les abus, importance du libre-échange pour l'horlogerie suisse et négociations en cours (Indonésie, Mercosur, Inde), importations de contrefaçons horlogères en Suisse et motion Bühler sur le commerce international en ligne.

Associations horlogères

Pour la vingtième année consécutive, les associations horlogères se sont retrouvées à Baselworld à l'invitation de la FH pour débattre de divers sujets qui préoccupent la branche dans son ensemble. La séance a regroupé les représentants des pays suivants: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Italie, Japon et Suisse.

Lors du traditionnel tour d'horizon sur l'évolution économique horlogère, les délégations ont globalement annoncé un exercice assez contrasté pour l'année 2017. Si la Chine, le Japon et Hong Kong ont fait état d'exportations horlogères en baisse, la Suisse a salué la reprise des affaires sur le marché de Hong Kong, après plusieurs années difficiles. Les délégations restaient assez optimistes pour l'exercice 2018, qui devait déboucher sur des résultats encourageants.

Concernant le renforcement du label Swiss made, les délégations ont fait part de leur intérêt à recevoir les dernières informations en la matière, surtout les éventuels nouveaux critères de calcul.

Les montres connectées ont également suscité un débat. Il s'agissait notamment d'aborder la question de leur classification. La Suisse, la France et le Japon ont notamment plaidé pour qu'elles soient classées dans la même catégorie que les garde-temps dits traditionnelles, que ce soit comme marque, selon la classification internationale des marques de Nice, ou selon le tarif harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes. Ces pays ont indiqué vouloir intervenir dans ce sens auprès des différentes instances. Par ailleurs, la Chine a fait état d'une forte augmentation des montres connectées pour les enfants.

Enfin, les participants ont fait part de leurs préoccupations face aux législations techniques qui fleurissent un peu partout dans le monde. Ces dernières créent bien des difficultés aux entreprises horlogères, dans la mesure où il n'y a pas de véritable harmonisation concernant ces nouveaux textes. En l'occurrence, il s'agissait de la nouvelle législation sud-coréenne en matière de relargage du nickel, qui exige une certification extrêmement lourde. Il en va de même avec une législation aux Emirats arabes unis concernant les équipements électriques et électroniques. Il a été proposé que les différentes industries concernées agissent directement auprès des autorités de ces pays pour en appeler à une simplification de ces réglementations.

economiesuisse

Membre actif d'economiesuisse, la FH est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Thierry Kenel, Swatch Group, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Thierry Kenel, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), commission juridique, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe de travail sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

Groupe de travail horloger Suisse-Chine

Constitué dans le cadre de l'accord de libre-échange bilatéral, ce groupe de travail s'est réuni pour la quatrième fois à Shenzhen en décembre.

La délégation chinoise était dirigée par Cao Xuejun, vice-directrice générale auprès du ministère de l'industrie et des technologies de l'information et Zhang Hongguang, président de la China Horologe Association. De son côté, la délégation suisse était conduite par Christine Büsser Mauron, cheffe de la section «Relations économiques bilatérales Asie/Océanie» au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), et Jean-Daniel Pasche, président de la FH.

Les travaux du groupe ont d'abord été consacrés à la réglementation chinoise sur les substances dangereuses (RoHS 2 Chine), entrée en vigueur en juillet 2016.



Réunion du groupe de travail horloger sino-suisse à Shenzhen

Certaines précisions ont pu être apportées au sujet de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le «Compliance Management Catalog» qui est entré en vigueur le 15 mars 2019 et qu'en conséquence, les travaux relatifs au «Conformity Assessment System» se sont poursuivis.

En matière de droits de douanes et de taxes, la délégation suisse est revenue sur le poids des prélèvements actuels, parmi lesquels figure notamment la taxe à la consommation qui, selon toute vraisemblance, ne fera l'objet d'aucune révision dans un proche avenir. Le SECO et la FH ont aussi réitéré leur souhait d'une prochaine renégociation des droits de douane arrêtés dans l'accord de libre-échange en vigueur depuis quatre ans. A cette occasion, la partie chinoise a indiqué que la taxe forfaitaire sur les importations individuelles («ParcelTax» appliquée aux envois et importations personnels) avait été réduite le 1^{er} novembre 2018, passant de 60% à 50% pour les montres d'une valeur supérieure à 10'000 renminbi, et de 30% à 25% pour les autres montres.

Plats de résistance du groupe de travail, la lutte contre la contrefaçon et la protection de la propriété intellectuelle ont, une nouvelle fois, occupé l'essentiel des débats. Parmi les différents sujets traités, on peut mentionner d'une part la persistance de marchés du faux très visibles et très actifs, à l'instar du SilkMarket de Pékin, et d'autre part l'augmentation récente et significative des copies «lookalike», autrement dit des contrefaçons de modèles iconiques portant des marques prétexte

souvent fantaisistes. Sans oublier la vente de contrefaçons horlogères sur Internet qui, de par son ampleur, est devenue le problème numéro un. Sur ce dernier volet, la délégation suisse a particulièrement insisté sur les difficultés juridiques et administratives qui persistent lors des procédures d'intervention vis-à-vis des plateformes d'hébergement. Evidemment, la lutte contre l'usage illicite des indications d'origine n'est pas en reste, les abus du Swiss made horloger demeurant malheureusement encore trop largement répandus.

De toute évidence, les chantiers en matière de protection de la propriété intellectuelle restent nombreux en Chine. Dans son domaine de compétence, le groupe de travail est parvenu jusqu'ici à quelques avancées qui doivent encore déployer tous leurs effets: mise à disposition, par le centre FH de Hong Kong, d'une hotline permettant l'aide à l'authentification des marques et modèles; transmission, par la FH, de listes de marques chinoises actives dans la contrefaçon ou utilisant abusivement le Swiss made. Lors de cette dernière réunion, la délégation chinoise a, pour sa part, déposé une proposition de collaboration en matière de formation liée à l'authentification des produits.

La deuxième partie de la réunion a été consacrée à une visite de l'entreprise Fiyta Holdings, durant laquelle les participants ont pu se familiariser avec les différentes activités de la firme: fabrication, assemblage, distribution, entre autres.



Comité permanent de l'horlogerie européenne

A l'invitation de Assorologi, les délégations allemande, française, italienne et suisse au Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) se sont retrouvées dans le chef-lieu piémontais le 12 octobre pour leur réunion annuelle. Présidée par Mario Peserico, la réunion a d'abord permis de procéder à un échange de vues sur la conjoncture horlogère et les perspectives dans les différentes régions du monde. Les situations particulières engendrées par le Brexit, par le rétablissement des sanctions américaines vis-à-vis de l'Iran et, plus généralement, par la politique commerciale américaine ont fait l'objet de nombreux échanges. La mise en œuvre du Swiss made horloger et l'évolution future des salons professionnels ont également été thématiques.

Parmi les sujets à caractère technique, le CPHE a constaté que le Tribunal de Luxembourg avait, dans sa décision du 23 octobre 2017, définitivement rejeté la plainte de la Confédération européenne des horlogers-réparateurs en ce qui concerne le refus de producteurs suisses de fournir des pièces de rechange aux horlogers-réparateurs non agréés. Le tribunal a ainsi confirmé la position de la Commission européenne. En août, la Commission suisse de la concurrence (Comco) avait, de son côté, conclu l'enquête préalable portant sur la non-délivrance de pièces de rechange à des horlogers non agréés sur le marché suisse. En renonçant à l'ouverture d'une enquête formelle, la Comco a donc clos l'affaire, validant ainsi la légalité des accords de distribution sélective.

Les membres du CPHE se sont également penchés sur la question du classement des montres connectées dans la nomenclature du Système harmonisé douanier. Les intérêts divergents des principaux pays concernés (Etats-Unis, Corée du Sud, Union européenne, Japon, Suisse, entre autres) alimentaient la controverse quant à un classement en tant que produits horlogers (chapitre 91) ou en tant que produits électroniques (chapitre 85). Comme la FH l'avait déjà fait vis-à-vis de l'administration fédérale des douanes, le CPHE a convenu de remettre sa prise de position aux autorités douanières européennes en faveur d'un classement dans le chapitre 91, au principal motif que les montres connectées affichant l'heure de manière autonome et de dimensions et d'aspects extérieurs similaires à une montre-bracelet traditionnelle comportent bien toutes les caractéristiques pour relever dudit chapitre.

En matière de substances chimiques, le plomb, que l'on trouve habituellement sous forme d'alliages dans certains composants de mouvements horlogers, est de plus en plus visé par la Commission européenne. Si l'usage du plomb déjà réglementé par RoHS dans le cadre des produits électriques et électroniques, il a été intégré en juin dernier à la Liste candidate de REACH, ce qui pourra signifier, à terme, l'interdiction de sa mise sur le marché communautaire. Aujourd'hui déjà, le règlement REACH prévoit des restrictions quant à l'usage du plomb dans la bijouterie qui, par analogie, s'appliquent également aux montres. Mais l'horlogerie bénéficie d'une exception (jusqu'en 2021) dans la mesure où le plomb incriminé fait partie de composants du mouvement et qu'il n'entre donc pas en contact avec la peau. Une décision quant au renouvellement de cette exception, demandé tant par la FH que par le CPHE, est en attente de décision.

Enfin, et conformément à l'alternance prévue par les statuts, la délégation suisse, c'est-à-dire la FH, a accepté de reprendre la présidence et le secrétariat général du CPHE pour la période 2019-2021.

Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

En 2018, le centre FH de Hong Kong a conduit toute une série d'activités en faveur de la branche et des membres de l'association. Il a d'abord assisté les nombreux délégués des entreprises membres FH en déplacement dans la région, ainsi que leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines tels que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels - à Hong Kong, en Chine ou ailleurs dans la région - la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le sud-est asiatique.

Parallèlement, le centre FH a entretenu des contacts réguliers avec les médias, les organisations professionnelles locales ainsi que les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région.

Le centre de Hong Kong a également donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, en particulier dans le domaine juridique et celui de la lutte anticontrafaçon, et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Sur le marché japonais, le centre FH de Tokyo a apporté son soutien aux membres FH ainsi qu'à leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a également donné suite aux requêtes des médias et maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques tout en satisfaisant les demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Le centre FH a par ailleurs assuré un suivi régulier en matière de service après-vente, certaines marques ne garantissant plus l'entretien de modèles anciens. C'est là une des raisons pour laquelle le centre FH gère un pool de service après-vente au profit d'un certain nombre de marques suisses.

Le centre FH de Tokyo a publié au printemps l'édition 2018 de sa cinquième enquête bisannuelle consacrée à la consommation de montres sur le marché japonais (Japan Watch Consumer Awareness Survey 2018). Cette étude a, une nouvelle fois, élargi son champ d'investigation afin d'analyser plus en détail certains domaines suggérés par les distributeurs locaux des marques. Les résultats et analyses restent évidemment disponibles sur simple demande.

Enfin, il a organisé en fin d'année un séminaire à l'attention des distributeurs et agents locaux. Présentation des activités et des prestations en faveur des marques, évolution du marché japonais au cours des dernières années et échange de vues en ce qui concerne les tendances actuelles du marché étaient notamment au programme pour les quelque quarante participants.





L'horlogerie

suisse en 2018

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

L'horlogerie suisse a globalement enregistré de bons résultats en 2018. Ce succès n'a cependant pas été partagé par l'ensemble des segments, des canaux, des marchés ou des acteurs. Alors que les volumes exportés ont continué de perdre du terrain, franchissant même un seuil historiquement bas, la courbe de la valeur s'est montrée mieux orientée. Elle a toutefois atteint un point d'inflexion l'été passé et la tendance s'est dès lors inscrite en ralentissement progressif.

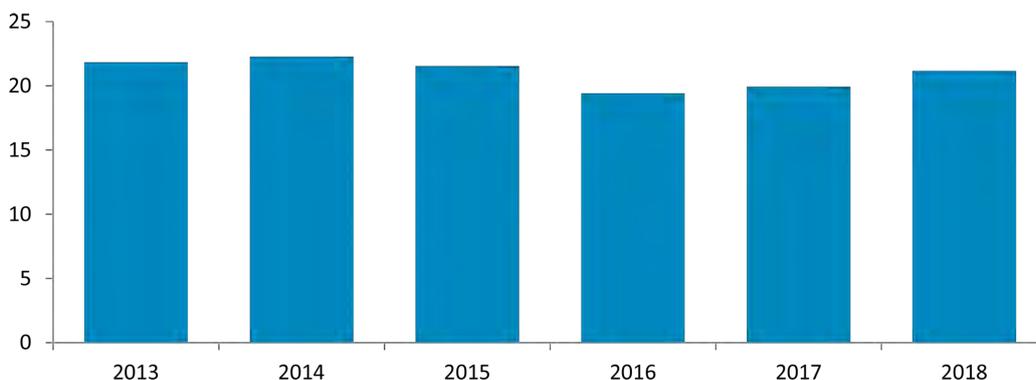
Les perspectives à court et moyen termes sont émaillées de nombreuses incertitudes et le contexte général a vu les risques se multiplier au début d'année. Le *shutdown* et le bras de fer politique aux Etats-Unis, le mouvement des gilets jaunes en France, la préparation du Brexit au Royaume-Uni, la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis ou le ralentissement économique global - et particulièrement en Chine - sont autant d'éléments qui perturbent la marche des affaires et qui troublent la vision pour les mois à venir.

Les principaux acteurs de la branche ne s'en sont pas caché et ont déjà fait part de leurs réserves. Les analyses de Crédit suisse et du centre d'études conjoncturelles de l'EPFZ ont confirmé la prudence et les attentes basses manifestées, en moyenne, par les détaillants suisses d'une part et les entreprises horlogères d'autre part. Parallèlement, certaines marques voient aussi des opportunités intéressantes et se montrent confiantes pour 2019.

Le cadre général posé par le marché du luxe connaît pourtant un développement favorable et les prévisions se révèlent très optimistes. Ce constat s'avère quelque peu déroutant dans la mesure où l'horlogerie suisse ne profite pas pleinement de cette dynamique. Il semble clairement qu'elle subit une concurrence plus forte et ce, sur l'ensemble de ses segments. Dans le haut de gamme, les biens personnels de luxe issus de la joaillerie, de la maroquinerie ou de la mode ont la préférence des clients aisés, qui privilégient également les expériences et les services. Dans l'entrée de gamme, les montres dites *fashion* - non *Swiss made* - et les *smartwatches* exercent aussi une pression réelle sur les produits helvétiques.

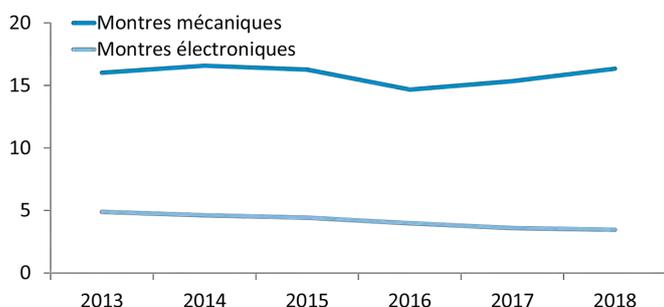
Si l'environnement général est synonyme de défis pour l'horlogerie suisse, à l'interne la branche doit également relever le gant de l'adaptation de sa distribution, devenue rapidement un enjeu majeur pour atteindre au mieux les clients et leurs multiples attentes. Les lignes de force modelant la distribution actuellement passent par l'intégration des canaux digitaux et le principe de plus en plus incontournable d'omnicanalté. En outre, les consommateurs montrent une sensibilité accrue au développement durable et exigent plus de transparence de la part des marques.

Parmi les développements les plus significatifs du paysage horloger, il faut encore relever l'essor et la structuration du marché *pre-owned*. D'importantes plateformes proposent aujourd'hui des produits certifiés et garantis qui rassurent les consommateurs. Ce créneau recèle un potentiel certain.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

Dans un environnement complexe et incertain, l'horlogerie suisse doit faire face à de nombreux défis. Si les perspectives à plus long terme restent positives, 2019 s'annonce sous le signe de l'optimisme résolument prudent. Combiné au ralentissement économique et à la sous-performance du *wholesale*, l'effet de base très défavorable au premier semestre en particulier pèsera sur l'évolution des exportations.



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations horlogères

Les exportations horlogères ont réalisé un résultat en ligne avec les prévisions en 2018. Le rythme soutenu du début de l'année s'est tassé à partir de l'été en raison d'un effet de base moins favorable, tout en restant positif. En douze mois, l'horlogerie suisse a exporté l'équivalent de 21,2 milliards des francs, ce qui correspond à une progression de 6,3% par rapport à 2017. La croissance a été particulièrement soutenue durant le premier semestre (+10,6%), avant de ralentir à +2,3% en seconde moitié d'année.

Exportations de montres-bracelets

Les montres-bracelets ont compté pour près de 95% des exportations horlogères totales, en valeur. Elles ont atteint un niveau de 19,9 milliards de francs, soit une hausse de 6,1%. Les volumes correspondants n'ont pas connu la même évolution, puisque la branche a enregistré un recul de 2,3%, à 23,7 millions de pièces. Il s'agit d'une diminution de 570'000 garde-temps par rapport à 2017. La baisse des volumes est imputable aux montres à quartz, qui ont vu leur nombre de pièces diminuer de 5,0%, malgré une augmentation en valeur (+4,2%). De leur côté, les garde-temps mécaniques se sont inscrits en hausse, aussi bien en valeur (+6,6%) qu'en volume (+3,9%).

Exportations par segments de prix

Les montres de moins de 500 francs (prix export) ont affiché une baisse, notamment au niveau du nombre de pièces exportées (-5,0%). Au-dessus de cette barre, les résultats se sont montrés homogènes et très positifs, avec +7,5% en valeur et +8,1% en volume.

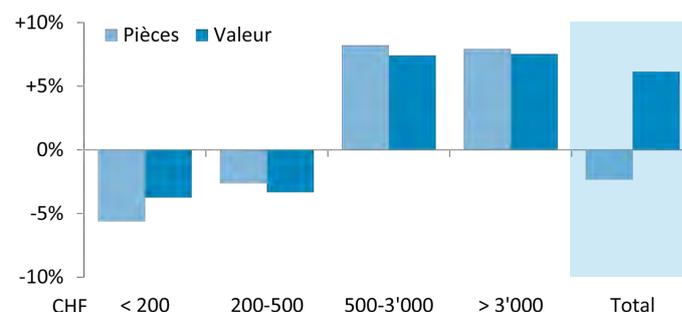
Exportations par matières

Les matières principales que sont les métaux précieux (+4,4%), l'acier (+6,1%) et le bimétallique (+11,5%) ont toutes vu leur valeur augmenter sensiblement. L'acier, habillant plus d'une montre sur deux, a aussi vu ses volumes progresser (+4,3%). En revanche, la catégorie *Autres matières* a fait état d'un repli de 15,2% en nombre de pièces, pendant que le groupe *Autres métaux* reculait de 12,7%.

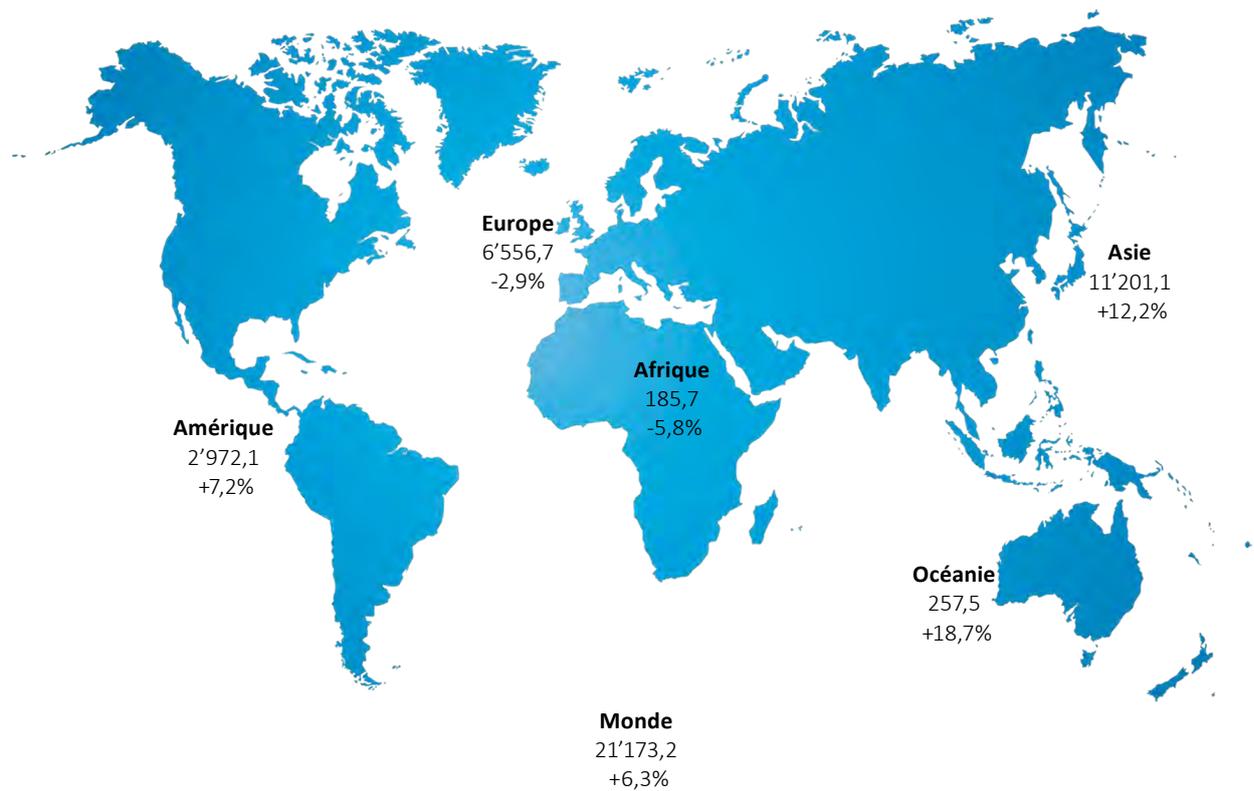
Marchés d'exportations

La croissance des exportations horlogères suisses a été tirée par l'Asie, alors que la hausse de l'Amérique a été neutralisée par le recul constaté en Europe. Le continent asiatique a représenté 53% du chiffre d'affaires de la branche et a enregistré une croissance de 12,2%.

L'Amérique (+7,2%), Etats-Unis en tête, a également contribué significativement à la progression générale, en absorbant 14% des exportations horlogères suisses. L'Europe (-2,9%) est restée un débouché important avec 31% de parts de marché, mais elle a connu une situation moins favorable en 2018.



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2017)

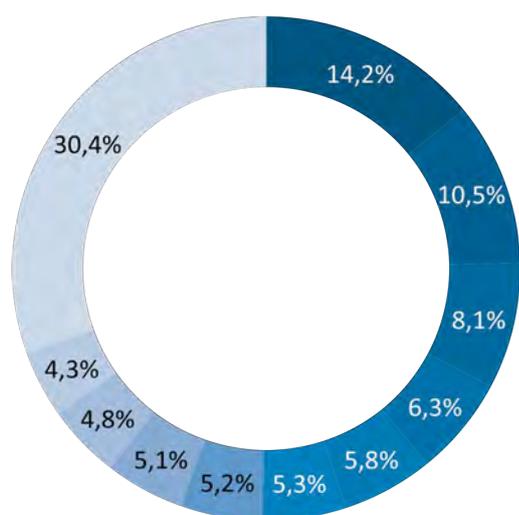


Valeur totale des exportations en 2018 (en millions de francs)

L'Asie a vu la plupart de ses marchés croître, plus ou moins fortement. Hong Kong (+19,1%) a occupé une place de choix et a maintenu une croissance très élevée tout au long de l'année. La Chine (+11,7%) a bouclé sur une hausse un peu moins forte, en raison d'un ralentissement progressif depuis le mois de janvier. Le Japon (+9,1%) s'est nettement redressé suite aux baisses des dernières années et a atteint son pic durant l'été. Singapour (+0,7%) et Taïwan (+0,8%) sont restés stables, tandis que la Corée du Sud (+25,7%) a affiché une forte reprise.

Les Etats-Unis (+8,2%) ont retrouvé le chemin de la croissance après trois ans de baisse et n'ont cessé d'accélérer leur rythme en 2018.

Les débouchés en baisse se sont tous situés en Europe l'année passée. Le repli du Royaume-Uni (-4,4%) a peu varié depuis le printemps. Les marchés du Sud que sont l'Italie (-14,3%) et l'Espagne (-11,4%) ont été particulièrement affectés. A l'opposé, l'Allemagne (+4,3%) a enregistré une croissance régulière et la France (+9,1%) a profité d'un premier semestre manifestement porté par des réexportations en hausse sensible, avant une seconde moitié d'année pratiquement plate.



- Hong Kong
- Etats-Unis
- Chine
- Japon
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Singapour
- France
- Italie
- Emirats arabes unis
- Autres pays

Principaux marchés en 2018

Autres produits exportés

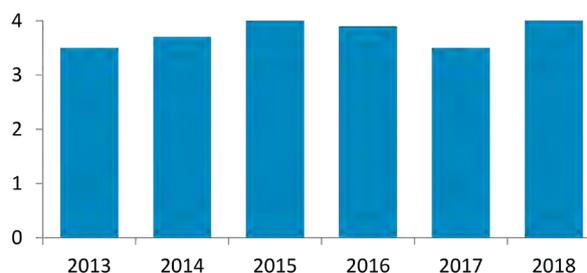
Si les montres-bracelets ont représenté près de 95% de la valeur des exportations horlogères, d'autres produits ont également été expédiés à l'étranger en 2018. Ils se répartissent entre des produits terminés - comme des pendules, des horloges, des réveils ou des montres de poche - et des pièces détachées. Globalement, ils ont atteint une valeur de 1,2 milliard de francs, en hausse de 8,9% par rapport à 2017.

Dans le détail, les réveils, pendules et horloges ont enregistré une baisse marquée (-14,3%) de leur chiffre d'affaires à l'exportation, pour la troisième année consécutive. Les montres de poche (-22,4%) ont connu la même évolution. Parallèlement, le nombre de mouvements exportés a progressé de 3,7%, à près de 5 millions de pièces.

Les exportations de boîtes de montres et de bracelets, en forte augmentation, ont surtout reflété le trafic de perfectionnement.

Importations horlogères

Les importations horlogères suisses ont fortement augmenté en 2018. Elles ont vu leur valeur totale franchir les 4 milliards de francs, soit une hausse de 13,0% par rapport à 2017. La moitié de cette croissance a été générée par les montres-bracelets (+11,5%), quand bien même leurs volumes ont diminué (-3,3%). Les importations de bracelets ont également contribué à la hausse totale, notamment en raison du trafic de perfectionnement, de même que les composants.



Importations horlogères totales (en milliards de francs)



Structure de

la FH en 2018

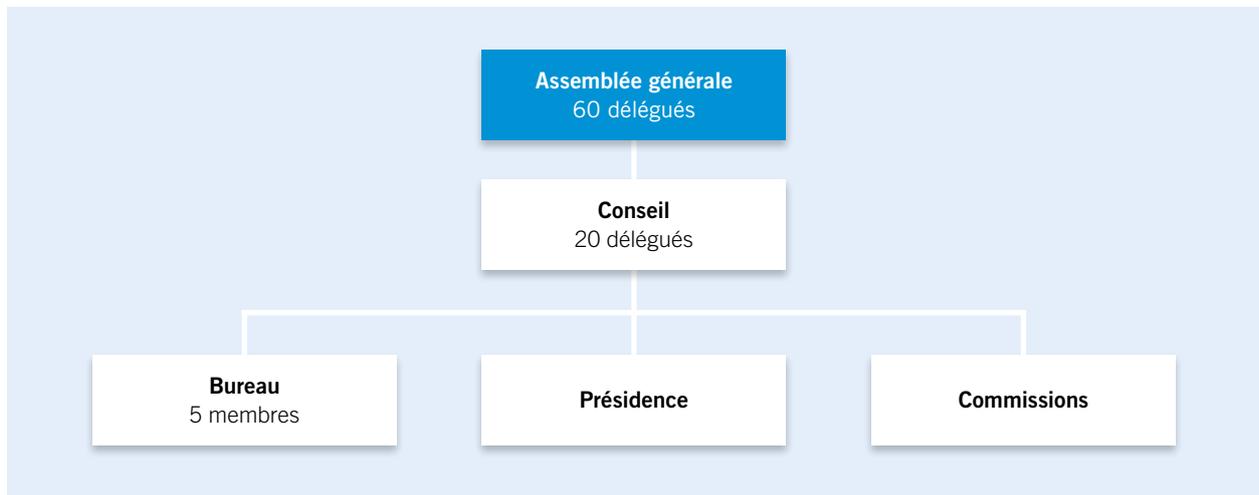
Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.



La FH en 2018

Au 31 décembre 2018, la FH regroupait 428 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 167 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2018, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter

Pignons Affolter SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Patrick Brandelet

Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Dino D'Aprile

Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

Joris Engisch

Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

David Guenin

Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod

Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Chrisitan Klever

Breitling SA

Aurélien Le Bigot

Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufacture SA

Giuseppe Maesano

Universo SA

Alain Marietta

Métalem SA

Pierre-André Meylan

Piguet Frères SA

Olivier Montavon

Simon et Membrez SA

Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

Jean-Daniel Pasche

Président FH

Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

Adrianna Pozza

Victorinox Swiss Army SA

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Sébastien Roche

TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux SA

Manuela Surdez

Goldec SA

Alberto Tellan

Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud

Tissot SA

Pierre Verdière

La Montre Hermès SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Roger Wermeille

Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

Eric Yersin

Raymond Weil SA

Vladimiro Zennaro

Bergeon SA



Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Christian Klever

Breitling SA

Massimo Longo

Roventa-Henex SA

Alain Marietta

Métalem SA

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2018, le Conseil était composé des membres suivants:

Olivier Montavon

Simon et Membrez SA

Arianna Pozza

Victorinox Swiss Army SA

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Sébastien Roche

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Peter Steiger

The Swatch Group SA

Alberto Tellan

Manufacture des montres Rolex SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2018 sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Le président de la Commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Bratschi

Commission Veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Groupement anticontrefaçon

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2018, la FH comptait 31 personnes à temps complet à Bienne (31 en 2017). Son organigramme est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association des fabricants suisses d'aiguilles de montres
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ France Horlogerie Industries du Temps et des microtechniques
- ♦ Groupement des fabricants d'aiguilles de montres
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ INDICAM - Associazione italiana per la Lotta alla Contraffazione
- ♦ Institut de police scientifique, Lausanne
- ♦ STOP PIRACY – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

info@fhs.swiss
www.fhs.swiss
Tél. +41 32 328 08 28